

# ALMANACH POPULAIRE DU MONDE

Pour

1851.



**GUYOT FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES**

**A LYON (MÊME MAISON) A PARIS**

**2, RUE DE L'ARCHEVÊCHE, } 5, RUE DU PETIT-BOURBON**  
Hôtel de la Manécanterie. } Saint-Sulpice.

1851.

1850

J. 22  
T. 217

## PRINCIPALES ÉPOQUES POUR L'ANNÉE 1851.

Depuis la création du monde,	5851
Depuis le déluge universel,	1843
Depuis la fondation de Rome ,	2601
Depuis celle de Marseille,	2455
Depuis la naissance de Jésus-Christ,	1851
Depuis l'invention de l'imprimerie,	410
Depuis l'invention de la poudre à canon,	381
Depuis la découverte de l'Amérique,	360

### COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or,	9	Indiction Rom.	9
Epacte,	XXVIII	Lettre Dominicale,	E
Cycle Solaire,	12		

### FÊTES MOBILES.

Septuagésime,	16 févr.	Pentecôte,	8 juin.
Les Cendres,	5 mars.	La Trinité,	15 juin.
Pâques,	20 avril.	La Fête-Dieu,	19 juin.
Les Rogations.	26 mai.	1 <sup>er</sup> Dimanche de l'Avent,	
Ascension,	29 mai.	30 novembre.	

### QUATRE-TEMPS.

Mars, 12, 14 et 15.	Septembre, 17, 19 et 20.
Juin, 11, 13 et 14.	Décembre, 17, 19 et 20.

### SAISONS.

Le Printemps commence le 21 mars.  
 L'Été commence le 22 juin.  
 L'Automne commence le 23 septembre.  
 L'Hiver commence le 22 décembre.

### ÉCLIPSES.

Le 17 janvier, éclipse partielle de Lune, en partie visible à Paris.  
 Le 1<sup>er</sup> février, éclipse annulaire du Soleil, invisible à Paris.  
 Le 13 juillet, éclipse partielle de Lune, invisible à Paris.  
 Le 28 juillet, éclipse totale du Soleil.

# JANVIER

1	m	LA CONCEPTION DE N. SEIGNEUR JESUS-CRIST.
2	j	S. Macaire, abbé. — Octave de St Etienne.
3	s	St Geneviève, vierge. — Octave de S. Jean.
4	s	S. Rigobert, év. — Oct. des SS. Innocents.
5	d	S. Telesphore, pape et martyr.
6	l	S. EPIPHANIE.
7	m	S. Lucien, prêtre et martyr.
8	m	S. Severin, abbé.
9	s	S. Julien, martyr.
10	v	S. Guillaume, évêque.
11	s	S. Hygin, pape et martyr.
12	d	S. Arcadius, martyr.
13	l	S. Léonce, évêque.
14	m	S. Hilaire, évêque.
15	m	S. Paul, premier ermite.
16	j	S. Marcel, pape et martyr.
17	v	S. Antoine, patriarche des Crénoïtes.
18	s	La Chaire de S. Pierre, à Rome.
19	d	S. Canat, roi et martyr.
20	l	S. Fabien et S. Sébastien, martyrs.
21	m	Ste Agnès, vierge et martyre.
22	m	S. Vincent et S. Anastase, martyrs.
23	j	Mariage de la Ste Vierge et de S. Joseph.
24	v	S. Timothee, évêque et martyr.
25	s	La Conversion de S. Paul.
26	d	S. Polycarpe, évêque et martyr.
27	l	S. Jean-Chrysostôme, évêque et docteur.
28	m	S. Raymond de Pennafort.
29	m	S. François de Sales, évêque.
30	j	Ste Martine, vierge et martyre.
31	v	S. Pierre Nolasque.

Les jours croissent  
de 1 h. 6 m.

N. L. le 2. P. Q. le 10. P. L. le 17. D. Q. le 24.

LEVAISON.

Le second Dimanche après l'Épiphanie, on célèbre la fête du S. Nom de Jésus

# FÉVRIER.

1	s	S. Ignace, évêque et martyr.
2	D	LA PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.
3	l	S. Blaise, évêque et martyr.
4	m	Ste Jeanne de Valois, reine de France.
5	m	Ste Agathe, vierge et martyr.
6	j	S. André Corsini, évêque.
7	v	S. Romuald, abbé, fondat. des Camaldules.
8	s	S. Jean de Matha, institut. des Trinitaires.
9	D	Ste Appolline, vierge et martyre.
10	l	Ste Scholastique, vierge.
11	m	S. Séverin, abbé.
12	m	Ste Eulalie, vierge et martyre.
13	j	S. Julien, martyr.
14	v	S. Valentin, prêtre et martyr.
15	s	S. Quinide, évêque de Vaison.
16	D	<i>Septuagésime.</i>
17	l	S. Silvain, évêque.
18	m	S. Siméon, évêque et martyr.
19	m	S. Gabin, martyr.
20	j	S. Euchère, évêque.
21	v	S. Félix, évêque.
22	s	La chaire de S. Pierre, à Antioche.
23	D	<i>Sexag.</i> S. Pierre Damien, évêque et doct.
24	l	S. Mathias, apôtre.
25	m	S. Taraise, évêque.
26	m	S. Alexandre, évêque.
27	j	S. Léandre, évêque.
28	v	S. Romain, abbé.

Les jours croissent  
de 1 h. 35 m.

N. L. le 1. P. Q. le 9. P. L. le 16. D. Q. le 22.

LUNAISON.

Le Mardi après la Septuag. l'Oraison de N. S. J. C. sur la montagne de Sion.  
 Le Mardi après la Sexagés. Commémor. de la Passion de N. S. J. C.  
 Le Vendredi après les Cendres, la très-sainte Couronne d'épines de N. S.  
 Le Vendredi après le 1<sup>er</sup> Dim. de Carême, la lance et les clous de N. S.

# MARS.

- 1<sup>s</sup> S. Hermès et S. Adrien, martyrs.  
 2<sup>D</sup> *Quinq.* S. Simplicie, pape.  
 3<sup>l</sup> Ste Cunégonde, impératrice.  
 4<sup>m</sup> *Mardi Gras.* S. Casimir, prince de Pologne.  
 5<sup>m</sup> LES CENDRES.  
 6<sup>j</sup> Ste Colette, vierge.  
 7<sup>v</sup> S. Thomas d'Aquin, docteur.  
 8<sup>s</sup> S. Jean de Dieu, instituteur de la Charité.  
 9<sup>D</sup> *Quadrag.* Ste Françoise, v., f. des Oblates.  
 10<sup>l</sup> Les quarante Martyrs.  
 11<sup>m</sup> S. Euloge, prêtre et martyr,  
 12<sup>m</sup> S. Grégoire-le-Grand, pape et docteur.\*  
 13<sup>j</sup> Ste Euphrasie, vierge.  
 14<sup>v</sup> Ste Mathilde, reine.  
 15<sup>s</sup> S. Longin, martyr.  
 16<sup>D</sup> *Reminis.* S. Agapit, évêque.  
 17<sup>l</sup> S. Patrice, évêque, apôtre d'Irlande.  
 18<sup>m</sup> S. Gabriel, archange.  
 19<sup>m</sup> S. Joseph, époux de la très-sainte Vierge.  
 20<sup>j</sup> S. Vulfran, évêque.  
 21<sup>v</sup> S. Benoît, abbé.  
 22<sup>s</sup> S. Paul, évêque de Narbonne.  
 23<sup>D</sup> *Oculi.* S. Victorien et ses comp., martyrs,  
 24<sup>l</sup> S. Simon, enfant, martyr.  
 25<sup>m</sup> ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE.  
 26<sup>m</sup> S. Ludger, évêque.  
 27<sup>j</sup> S. Jean, ermite.  
 28<sup>v</sup> S. Sixte III, pape.  
 29<sup>s</sup> S. Eustase, abbé.  
 30<sup>D</sup> *Lactare* S. Jean Climaque, abbé.  
 31<sup>l</sup> S. Benjamin, diacre et martyr.

Les jours croissent  
de 1 h. 43 m.

N. L. le 3. P. Q. le 10. P. L. le 17. D. Q. le 24.

LUNATIONS.

\* A la Métropole, Indulgence plénière; exposition de la relique du Saint, donnée par Sa Sainteté Grégoire XVI.

On célèbre le Vendredi apr. le Dim. de Passion, la fête de N. D. des 7 Douleurs.

Le Vendredi apr. le 2 Dim. de Car. le très-saint Suaire de N. S.

3

les 5 Plaies de N. S. J. C.

4

le très précieux Sang de N. S. J. C.

# AVRIL.

1	m	S. Hugues, évêque.
2	m	S. François de Paule, foudat. des Misérables.
3	j	S. Richard, évêque.
4	v	S. Isidore, évêque et docteur.
5	s	S. Vincent Ferrier, dominicain.
6	D	PASSION. S. Prudence, évêque.
7	l	S. Epiphane, évêque et martyr.
8	m	S. Bertrude, évêque.
9	m	S. Marcel, évêque.
10	j	S. Macaire, évêque.
11	v	S. Léon-le-Grand, pape et docteur.
12	s	S. Jules, pape.
13	D	RAMEAUX. S. Hermenegilde, martyr.
14	l	S. Benezet, berger.
15	m	S. Tiburce, S. Valerien et S. Maxime, martyrs.
16	m	S. Paterne, évêque.
17	l	S. Anicet, pape et martyr.
18	v	La bienheureuse Marie de l'Incarnation.
19	s	S. Léon IX, pape.
20	D	PAQUES.
21	l	S. Anselme, évêque et docteur.
22	m	S. Soter et S. Cains, papes et martyrs.
23	m	S. Georges, martyr.
24	j	S. Fidèle, martyr.
25	v	S. Marc, évangéliste.
26	s	S. Clet et S. Marcelin, papes et martyrs.
27	D	QUASIMODO. S. Anastase, pape.
28	l	S. Vital, martyr.
29	m	S. Pierre, martyr.
30	m	S. Catherine de Sienne, vierge.

Les jours croissent  
de 1 h. 42 m.

N. L. le 1. P. Q. le 9. P. L. le 15. D. Q. le 23.

LUNAIRES

Le 3<sup>e</sup> Dim. apr. Pâques, le Patronage de saint Joseph.

# MAI.

- |    |   |  |
|----|---|--|
| 1  | i | S. Philippe et S. Jacques, apôtres.            |
| 2  |   | S. Athanase, évêque et docteur.                |
| 3  | s | L'Invention de la Ste Croix.                   |
| 4  | d | Ste Monique, veuve.                            |
| 5  |   | S. Pie V, pape.                                |
| 6  | m | S. Jean devant la porte Latine.                |
| 7  | v | S. Stanislas, évêque et martyr.                |
| 8  |   | S. Victor, martyr.                             |
| 9  | v | S. Grégoire de Naz anze, évêque et docteur.    |
| 10 | s | S. Antonin, évêque.                            |
| 11 | D | S. Mamert, évêque.                             |
| 12 |   | S. Nérée, S. Achillée et S. Pancrace, martyrs. |
| 13 | m | S. Servais, évêque.                            |
| 14 | u | S. Boniface, martyr.                           |
| 15 | j | S. Germier, évêque.                            |
| 16 | v | S. Ubald, évêque.                              |
| 17 | s | S. Jean Népomucène, martyr.                    |
| 18 | D | S. Venant, martyr.                             |
| 19 | l | S. Pierre Célestin, pape.                      |
| 20 | m | S. Bernardin de Sienne.                        |
| 21 | m | S. Paschal Baylon, franciscain.                |
| 22 |   | S. Emile, martyr.                              |
| 23 |   | S. Di lier, évêque et martyr.                  |
| 24 | s | Notre-Dame de Bon-Secours.                     |
| 25 | v | S. Grégoire VII, pape.                         |
| 26 |   | LES ROGATIONS.                                 |
| 27 | u | Ste Madeleine de Pazzi, vierge.                |
| 28 | m | S. Eutrope, évêque.                            |
| 29 | j | ASCENSION.                                     |
| 30 | v | S. Félix, pape et martyr.                      |
| 31 | s | Ste Pétronille, vierge.                        |

*Les jours croissent*  
no 1 h. 50. m.

— | N. T. 1. 1. P. Q. 1. 8. P. 1. 1. 15. D. O. 1. 9. N. T. 1. 50.  
LEVAISONS.

# JUIN.

1	D	S. Justin, martyr.
2	l	S. Marcellin, S. Pierre et S. Erasme, mart.
3	m	Ste Clotilde, reine.
4	m	S. François Carraciolo.
5	j	S. Claude, évêque.
6	v	S. Norbert, évêque, fondat. des Prémontrés.
7	s	S. Robert, abbé.
8	D	PENTECOTE.
9	l	S. Prime et S. Félicien, martyrs.
10	m	Ste Marguerite, vierge.
11	m	S. Barnabé, apôtre.
12	j	S. Jean de Sahagun, augustin.
13	v	S. Antoine de Padoue.
14	s	S. Basile-le-Grand, évêque et docteur.
15	D	TRINITÉ.
16	l	S. Jean-François Régis, jésuite.
17	m	S. Veredème, évêque d'Avignon.
18	m	S. Marc et S. Marcelin, martyrs.
19	j	LA FÊTE-DIEU.
20	v	S. Silvère, pape et martyr.
21	s	S. Louis de Gonzague, jésuite.
22	D	S. Paulin, évêque.
23	l	Ste Agrippine, vierge et martyre.
24	m	La Nativité de saint Jean-Baptiste.
25	m	S. Guillaume, abbé.
26	j	S. Jean et S. Paul, martyrs.
27	v	S. Crescent, évêque et martyr.
28	s	S. Léon, pape.
29	D	S. PIERRE, ET S. PAUL, apôtres.
30	l	La Commémoration de S. Paul.

Les jours croissent  
de 17 m. jusq. 21.

P. Q. le 6. P. L. le 13. D. Q. le 21. N. L. le 29.

EUFRAISONS.

\* La Solennité est remise au Dimanche suivant, et le jeûne est fixé au Samedi qui précède.

On célèbre, le Vendredi après l'Octave du St-Sacrement, la fête du S. Cœur de J.



# JUILLET.

1	m	S. Gal, abbé.
2	m	LA VISITATION DE LA SAINTE VIERGE.
3	j	S. Eliodore, évêque.
4	v	S. Flavien, évêque.
5	s	S. Pierre de Luxembourg.
6	l	S. Romule, évêque et martyr.
7	l	S. Martial, évêque.
8	m	Ste Elizabeth, reine.
9	m	S. Brice, évêque,
10	j	Les sept Frères, martyrs.
11	v	S. Pie, pape et martyr.
12	s	S. Jean Gualbert, abbé.
13	D	S. Anaclét, pape et martyr.
14	l	S. Bonaventure, évêque et docteur.
15	m	S. Henri, empereur.
16	m	Notre-Dame du Mont-Carmel.
17	j	S. Alexis, juste.
18	v	S. Camille de Lellis.
19	s	S. Vincent de Paul, prêtre.
20	D	S. Jérôme Emiliani.
21	l	Ste Praxède, vierge.
22	m	Ste Marie Madeleine.
23	m	S. Apollinaire, évêque et martyr.
24	j	Ste Christine, vierge et martyre.
25	v	S. Jacques, apôtre.
26	s	Ste Anne, mère de la sainte Vierge.
27	D	S. Pantaléon, martyr.
28	l	S. Nazaire et S. Celse, martyrs.
29	m	Ste Marthe, vierge.
30	m	S. Abdon et S. Sennen, martyrs.
31	j	S. Ignace de Loyola.

Les jours décrois-  
sant de 1 h

P. O. le 5. P. L. le 13. D. Q. le 21. N. L. le 28.

LUNAIRES.

Le 3 Dim. de Juillet, la Fête du très précieux Sang de N. S.

# AOÛT.

- |    |  |
|----|--|
| 1  | S. Pierre aux liens.                             |
| 2  | S. Alphonse de Ligori, évêque.                   |
| 3  | S. Gamahel.                                      |
| 4  | S. Dominique, instituteur des Dominicains.       |
| 5  | Notre-Dame des Neiges.                           |
| 6  | La Transfiguration de N. S. Jésus-Christ.        |
| 7  | S. Gaëtan, instituteur des Théatins.             |
| 8  | S. Cyrjaque, S. Large et S. Smaragde, mart.      |
| 9  | S. Romain, martyr.                               |
| 10 | S. Laurent, diacre et martyr.                    |
| 11 | S. Tiburce et Ste Suzanne, martyrs.              |
| 12 | Ste Claire, vierge.                              |
| 13 | S. Hippolyte et S. Cassien, martyrs.             |
| 14 | <i>Vigile-Jeûne.</i> S. Eusèbe, prêtre.          |
| 15 | <b>L'ASSOMPTION DE LA S<sup>TE</sup> VIERGE.</b> |
| 16 | S. Roch, juste.                                  |
| 17 | S. Mammès, martyr.                               |
| 18 | S. Hyacinthe, dominicain.                        |
| 19 | S. Magne, évêque d'Avignon.                      |
| 20 | S. Bernard, abbé et docteur.                     |
| 21 | Ste Jeanne-Françoise de Chantal, veuve.          |
| 22 | S. Symphorien, martyr.                           |
| 23 | S. Philippe Beniti.                              |
| 24 | S. Barthélemi, apôtre.                           |
| 25 | S. Louis, roi.                                   |
| 26 | S. Zéphyrien, pape et martyr.                    |
| 27 | S. Joseph Calasanz.                              |
| 28 | S. Augustin, évêque et docteur.                  |
| 29 | La décollation de S. Jean-Baptiste.              |
| 30 | Ste Rose, vierge.                                |
| 31 | S. Raymond Nonnat.                               |

Les jours décrois-  
sant de 1 h. 36 m.

P. Q. le 4. P. E. le 11. D. Q. le 20. N. L. le 26.

LUNES & JOURS.

On célèbre, le Dim. dans l'octave de l'Assomption, la fête de S. Joachim, père de la sainte Vierge.

# SEPTEMBRE.

1	l	S. Gilles, abbé.
2	m	S. Agricole, évêque d'Avignon.
3	m	S. Etienne, roi.
4	j	Ste Rosalie, vierge.
5	v	S. Laurent Justinien, évêque.
6	s	S. Onesiphore, martyr.
7	D	Ste Reine, vierge et martyr.
8	l	LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE.
9	m	S. Gorgon, martyr.
10	m	S. Nicolas de Tolentin.
11	j	S. Patient, évêque.
12	v	S. Serdat, évêque.
13	s	S. Amé, évêque.
14	D	L'Exaltation de la Ste Croix.
15	l	S. Nicomède, martyr.
16	m	S. Corneille et S. Cyprien, martyrs.
17	m	Ste Colombe, vierge et martyr.
18	j	S. Joseph de Cupertino, religieux.
19	v	S. Janvier et ses compagnons, martyrs.
20	s	S. Eustache et ses compagnons, martyrs.
21	D	S. Mathieu, apôtre.
22	l	S. Thomas de Villeneuve, évêque.
23	m	S. Lin, pape et martyr.
24	m	Notre-Dame de la Merce.
25	j	S. Côme et S. Damien, martyrs.
26	v	S. Cyprien et Ste Justine, martyrs.
27	s	S. Elzéar et Ste Delphine, sa femme.
28	D	S. Vincelas, martyr.
29	l	S. Michel, archange.
30	m	S. Jérôme, prêtre et docteur.

Les jours d'écarts-  
sont de 1 h. 46 m.

P. Q. le 2. P. E. le 16. D. Q. le 18. N. E. le 25.

LUNAISSONS.

On célèbre, le Dimanche dans l'Octave de la Nativité, la fête du saint Nom de Marie; et le 5 Dim. de Septembre la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

# OCTOBRE.

1	m	S. Remi, évêque.
2	j	Les SS. Anges gardiens.
3	v	S. Gérard, abbé.
4	s	S. François d'Assise.
5	D	S. Placide et ses Compagnons, martyrs.
6	l	S. Bruno, fondateur des Chartreux.
7	m	S. Marc, pape.
8	m	Ste Brigitte, veuve.
9	j	S. Denis, évêque et martyr.
10	v	S. François de Borgia, jésuite.
11	s	S. Firmin, évêque.
12	D	S. Nicaise, et ses Compagnons, martyrs.
13	l	S. Edouard, roi.
14	m	S. Callixte, pape et martyr.
15	m	ste Thérèse, vierge.
16	j	ste Hedvige, veuve.
17	v	S. Florent, évêque.
18	s	S. Luc, évangéliste.
19	D	S. Pierre d'Alcantara, franciscain.
20	l	S. Jean Cantius.
21	m	Ste Ursule et ses Compagnes, martyres.
22	m	S. Hilarion, abbé.
23	j	Le très-P. Rédempteur.
24	v	S. Raphaël, archange.
25	s	S. Chrysante et Ste Darie, martyrs.
26	D	S. Evariste, pape et martyr.
27	l	Ste Sabine, martyre.
28	m	S. Simon et S. Jude, apôtres.
29	m	S. Chef, abbé.
30	j	S. Lucain, martyr.
31	v	<i>Vigile-Jeûne.</i> S. Wolfgang, évêque.

Les jours nécrois-  
sent de 1 h. 48 m.

LUNAISSONS.  
P. Q. le 2. P. L. le 10. D. Q. le 18. N. L. le 24. P. Q. le 31.

On célèbre le 2 Dim. d'Octobre, la fête du S. Rosaire.  
2 la Maternité de la D. V. M.  
3 la Pureté  
4 la Patronage

# NOVEMBRE.

1	s	LA TOUSSAINT.
2	D	La Commémoration des morts.
3	l	S. Mareel, évêque.
4	m	S. Charles, évêque.
5	m	S. Zacharie, père de St. Jean-Baptiste.
6	j	S. Léonard, ermite.
7	v	S. Amaranthe, évêque.
8	s	Les quatre SS. Couronnés, martyrs.
9	D	S. Théodore, martyr.
10	l	S. André Avellin,
11	m	S. Martin, évêque.
12	m	S. Martin, pape et martyr.
13	j	S. Veran, évêque.
14	v	S. Ruf, évêque d'Avignon.
15	s	Ste Gertrude, vierge.
16	D	S. Diego, religieux de Saint-François.
17	l	S. Grégoire Thaumaturge, évêque.
18	m	S. Odon, abbé.
19	m	Ste Elisabeth de Hongrie, veuve.
20	j	S. Félix de Valois.
21	v	LA PRÉSENTATION DE LA STE VIERGE.
22	s	Ste Cécile, vierge et martyr.
23	D	S. Clément, pape et martyr.
24	l	S. Jean de la Croix, carme déchaussé.
25	m	Ste Catherine, vierge et martyr.
26	m	S. Pierre, évêque et martyr.
27	j	S. Siffrein, évêque.
28	v	S. Maxime, évêque d'Avignon.
29	s	S. Saturnin, martyr.
30	D	AVENT. S. André, apôtre.

Les jours décrois-  
sent de 1 h. 16 m.

P. L. les 8. D. Q. le 16. N. L. le 23. P. Q. le 30.

LUNAISSONS.

On célèbre, le Dimanche après l'Octave de tous les Saints, l'anniversaire de la  
Dédicace de toutes les églises de France.

# DÉCEMBRE.

1	v	S. Eloi, évêque.
2	v	Ste Bibiane, vierge et martyr.
3	v	S. François Xavier, apôtre des Indes.
4	v	Ste Barbe, vierge et martyr.
5	v	S. Pierre Chrysologue, évêque et docteur.
6	v	S. Nicolas, évêque.
7	v	S. Ambroise, évêque et docteur.
8	v	L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA STE VIERGE.
9	v	St Valère, vierge et martyr.
10	v	La transl. de la Ste Mais. de N.-D. de Lorette.
11	v	S. Damase, pape.
12	v	S. Justin, martyr.
13	v	Ste Luce, vierge et martyr.
14	v	S. Nicaise, évêque.
15	v	S. Mesmin de Mici.
16	v	S. Eusèbe, évêque et martyr.
17	v	S. Lazare, évêque.
18	v	L'Attente de l'Enfant de la B. V. M.
19	v	S. Avit, évêque.
20	v	S. Philogone, évêque.
21	v	S. Thomas, apôtre.
22	v	S. Honorat, martyr.
23	v	Ste Victoire, vierge et martyr.
24	v	Vigile-Jeûne. S. Théotime, martyr.
25	v	NOEL.
26	v	S. Etienne, diacre, premier martyr.
27	v	S. Jean, apôtre et évangéliste.
28	v	Les saints Innocents.
29	v	S. Thomas, évêque et martyr.
30	v	S. Eugène, évêque.
31	v	S. Sylvestre, pape.

Les jours dévots-  
sont de 10 m. jusqu'à 22

P. L. le 8. D. Q. le 15. N. F. le 22. P. Q. le 30.

LUNAIRES.



# Pourquoi un Almanach populaire DU MIDI?

A MES AMIS DU LANGUEDOC ET DE LA PROVENCE.

## § I. *Un avis important.*

Pourquoi, allez-vous dire, pourquoi un Almanach populaire du Midi? Il y a déjà tant d'Almanachs. Nous n'en manquons pas, et, grâce à Dieu, le soleil n'attend pas pour se lever et pour se coucher l'ordre de Nostradamus ni l'avis du Messager boiteux. Il n'est pas besoin qu'on nous enseigne les éclipses : Nous n'en connaissons que trop, des éclipses, et de fameuses éclipses visibles à Paris et à Nîmes, et à Arignon, et partout, éclipse de travail, éclipse de bon accord entre habitants d'une même commune, entre voisins du même hameau,

éclipse de confiance au lendemain. Depuis qu'on écrit la fraternité sur toutes les murailles, il n'en reste plus dans les cœurs; depuis qu'on nous vante le bonheur de la Sociale, les denrées ne se vendent pas, on met plus de vinaigre que d'huile à la salade, on fait recoudre les vieux chiffons, on retape les vieux chapeaux, on ressemelle les savattes usées, tous les métiers dorment, tous les états souffrent, tout le monde se croise les bras et meurt de peur ou de faim. Franchement est-ce vivre ça? On ne fait point d'argent, et on nous en demande de tous côtés. Voilà ce qui nous vexé, nous, pauvres récolteurs de blé et d'olives, nous producteurs de soie. Une seule branche de profit a semblé nous promettre une compensation à nos grosses pertes quand nous avons entendu prêcher la dévotion au rouge, nous avons dit : Bon! voilà une couleur qui va consommer diablement de garantie. Et ce dernier espoir a été emporté sur les brouillards du Rhône. Les rouges se sont faits sans-culottes. Reste la *Ferigoulo* pour tout potage; c'est bien maigre et bien amer. Enseignez-nous une bonne recette pour sortir de cet état de misère, ça vaudra mieux que tous les almanachs nouveaux.

Mes amis, je comprends votre peine, j'y compatis de tout cœur, et c'est précisément pour cela que je vous offre cet almanach. Ne vous pressez pas tant de le jeter au feu; il y a almanachs et almanachs comme il y a fagots et fagots. D'autres vous amusent par des balivernes et vous volent votre argent, celui-ci vous proposera de bons



conseils, de sages recettes. Ecoutez-les, suivez-les, vous vous en trouverez bien, sans qu'il vous en coûte grand'chose : 50 centimes, ce n'est pas cher, c'est tout-à-fait pour rien.

Ainsi l'Almanach populaire du Midi vous dira : Patience, ne jetez pas le manche après la cognée. Tâtez-vous le pouls, connaissez la vraie cause de votre mal, et prenez mon remède. Tout arrive à bien pour qui sait attendre. S'il pleut aujourd'hui, il fera beau demain. Après l'hiver vient le printemps. Courage, et surtout pas de bêtises.

Au lieu de se comporter ainsi, beaucoup s'enfoncent dans la Sociale, parce qu'ils chôment, parce qu'ils sont dans la gêne, parce qu'ils croient y trouver la Californie. Or, précisément par cette évolution, ils sont, eux et les autres, plus malheureux. Quand on se noie à la surface de l'eau, vous avouerez que ce serait un drôle moyen de se sauver que de se jeter au fin fond de la rivière. Les frères et amis honnêtes de la Sociale, n'ont pas d'autre secret, je dis les frères et amis honnêtes, car il y a des dupes honnêtes égarées à travers les réputations avariées, les bras engourdis, les mains crochues, et les appétits sauvages qui émaillent le pays de Cocagne de la Sociale. La confiance s'en va, le travail cesse, l'argent se cache, le crédit tombe à mesure que la Sociale approche : C'est clair. Les cravates rouges, la guillotine, la confiscation, le poignard, la fraternité ou la mort, et autres douceurs de la Sociale sont des ingrédients peu propres à faire marcher le commerce, à faire rouler l'industrie. En effet pourquoi labourer, pourquoi

essayer de grandes entreprises, pourquoi fabriquer pour l'an prochain, pourquoi bâtir pourquoi planter, si l'on n'est pas sûr de demain, si on n'a qu'un jour à vivre, si on ne peut compter sur rien? N'est-ce pas vrai? Quand tout est ainsi arrêté, arrivent les blagueurs de clubs, comme les appelle Proudhon qui s'y connaît, et d'une voix piteuse et pateline ils vous crient : Peuple, les gros te mangent, les bourgeois t'affament, viens à nous, et tu verras quelle solennelle bombance nous ferons, quand nous serons maîtres. Et vous vous laissez prendre à ces mines doucereuses, à ces airs patelins. Vous voilà enrolés.

Eh bien ! ce sont ces blagueurs qui se moquent de vous et qui vous trompent. Notez bien que je ne m'adresse qu'aux honnêtes gens qui se laissent prendre à l'hameçon de la Sociale comme des carpes; les autres connaissent le dessous de carte du jeu qu'ils font. Je répète qu'on vous trompe, vous, honnêtes dupes de l'enseigne. En effet, supposons que tout par un coup la Sociale ait son petit quart d'heure de bonheur. La voilà en train. Tout ira pour le mieux d'abord, on brûlera les barrières d'octroi, on assommera les policiers, on écharpera les gendarmes, on fusillera les aristos, on guillotinerà les riches, on emprisonnera les suspects au nom de la liberté, on détrônera Dieu, si on peut, au nom de l'égalité, on décrètera le vol au nom de la fraternité, c'est bien entendu; tout le monde à peu près est d'accord sur ces agréables passe temps de la Sociale, pendant sa lune de miel. Mais après qu'advientra-t-il? Toute orgie a sa fin. Quand les caves seront vides, quand les réserves de provisions

des aristos seront gaspillées, quand les réactionnaires auront tous été saignés à blanc, il faudra bien songer à l'avenir, il faudra bien compter avec la faim, avec l'hiver, avec les mille besoins de la vie. Les terres ne produiront pas du blé, ni les vignes du raisin sans culture, et tant socialiste fût-on, on ne rechigne pas contre le pain blanc ni contre le vin rouge; les métiers ne fileront pas, et ne tisseront pas tout seuls, les enclumes ne forgeront pas sans marteaux et sans bras. Vous redeviendrez donc producteurs, vigneron, ouvrier, artisan, comme auparavant. Ce n'était pas la peine de tout saccager pour revenir au point de départ.

### § II. *La grande misère qu'amènerait la Sociale.*

— Oui, répondrez-vous, mais on aura du bien; on cultivera la part du champ qui nous sera échue en partage.

— Mais la portion de chacun ne suffira pas à nourrir et à abreuver les citoyens de la Sociale. Savez-vous bien que les terres et les maisons partagées entre tous les Français ne donneraient pas à chacun un revenu de cent francs, en suivant l'estimation d'aujourd'hui?

— Pas un revenu de cent francs!

— Non.

— Pourtant tout le monde vit tant bien que mal aujourd'hui, et certainement l'un portant l'autre, chacun dépense plus de cent francs, plus de deux cent francs même par an; et il y a même bien des scélérats d'aristos qui font des économies.

— C'est vrai, seulement le mot de scélérat est

de trop. Mais savez-vous pourquoi vous ne retrouveriez pas avec la Sociale la richesse qui existait auparavant ? C'est que les trois quarts, les cinq sixièmes même des fortunes et des revenus viennent d'ailleurs que des terres. Ainsi, vous, forgerons, vous vous nourrissez, vous nourrissez, habillez, dotez vos enfants tout petitement, avec le profit de votre travail de chaque jour, vous n'avez pas de terre pourtant. Ainsi en est-il du plus grand nombre des ouvriers. Ces salaires de chaque jour seront une richesse perdue.

Le négociant, le banquier ne sont pas ordinairement riches par leurs terres, mais par le commerce qui leur amène de beaux profits, lesquels profits retournent aux ouvriers carrossiers, selliers, bottiers, charpentiers, cuisiniers, etc., comme les gros nuages nous reviennent en pluies fines ou en ondées. Vous supprimerez encore cette richesse, elle s'en ira en fumée.

Le laboureur, l'ouvrier double encore son profit par l'habileté qu'il met à cultiver et à travailler, par la diligence plus grande avec laquelle il expédie son ouvrage. Il se couche tard, il se lève tôt : tout cela est une source de richesse qui sera tarie par la Sociale.

Ces profits de l'ouvrier retournent au maraicher, à la marchande de fruits, au drapier, à la blanchisseuse, etc., qui vivent de ce commerce. Rayez cela encore, les pêches ne se vendront plus rien, les fers à repasser seront à la réforme.

Voilà donc du butin, et un gros butin qui vous échappera.

— Et comment ? il faudra bien que cela se retrouve.

— Impossible de le retrouver. Ce produit immense est le fruit du crédit, du commerce, de l'industrie, de l'émulation. Or, avec votre Sociale, il n'y aura ni commerce, ni crédit, ni industrie, ni émulation. Déjà à présent même, la seule menace de la Sociale a tout arrêté à moitié, ce qui fait que tout le monde est dans la gêne, ce sera bien pis quand on n'aura pas seulement peur de la chose, mais qu'on aura la chose en chair et en os. Ce n'est pas difficile à comprendre : Pour fabriquer des étoffes ou d'autres objets de consommation, il faut au moins trois choses ; de l'argent, des bras, et des débouchés. — De l'argent ! mais le premier article de votre symbole est d'abolir l'argent, ou de lui ôter sa valeur, en supprimant l'intérêt légitime, ou de le voler ; — des bras ! mais le second article de votre *credo* social est de déclarer cas pendable l'appel fait au travail de l'ouvrier moyennant salaire, vous appelez cela l'exploitation de l'homme par l'homme ; je ne sais ce que cela veut dire, ni vous non plus, mais c'est un mot sonore qui vaut un *bon* pour la guillotine ; — des débouchés ! mais qui achètera, quand l'argent n'aura plus de valeur, quand tout le monde sera ruiné. Ainsi point d'argent, point de bras, point de débouchés, partant point de commerce, point d'industrie, point d'émulation, et un zéro à la place de tous les beaux chiffres dont le commerce, l'industrie et l'émulation enrichissaient la société ayant le règne de la Sociale.

§ III. Avec la Sociale, point d'argent, point de bras, point de travail, point d'émulation, mais surtout la mort.

J'ai besoin de vous répéter et de montrer ce point essentiel.

Point d'argent ! Il en restera sans doute, mais il ne sera plus une monnaie. Aujourd'hui l'argent représente du blé, de l'huile, du vin, tout ce qui se vend ou s'achète. Mais comme il ne sera pas permis de s'enrichir sous peine de mort, ni de faire des économies sous peine d'avoir les poches écumées par les frères et amis ; comme enfin l'argent ne pourra point rapporter d'intérêt, à quoi bon en amasser. S'il valait quelque chose, il faudrait le cacher ; s'il ne vaut rien, c'est du plomb, c'est du sable, ce n'est rien.

Une chose remplace l'argent du moins en partie, le crédit. J'ai besoin d'une paire de souliers, et je n'ai pas sept francs, mais je suis laborieux et économe, mon cordonnier le sait, il me vend des souliers à crédit, le boulanger et le tanneur lui vendent à crédit, l'un du pain, l'autre du cuir ; il sait que je le payerai, eux savent que le cordonnier les payera aussi, voilà une valeur qui disparaîtra comme les autres. On me fait crédit parce qu'on a la confiance que je donnerai à un terme convenu de l'argent, mais si on savait que je dusse payer en fausse monnaie, ou ne point payer jamais, je n'aurais pas de crédit. Pour estimer à son prix le crédit, souvenez-vous chacun des services qu'il vous

a rendus. Où en serions-nous, tous tant que nous sommes, s'il avait toujours tout fallu emporter à la pointe de l'argent comptant.

Point de bras ! Notez que la Sociale n'aime pas les riches, qu'elle n'aime pas les épargneurs, qu'elle met tous ses enfants à la même gamelle. Un homme prenant en pitié le délabrement des carmagnoles de ses frères et amis obligés, après six mois de Sociale, de rapetasser les déchirures du nankin avec des morceaux de schalls de leurs femmes, conçoit le projet de relever une fabrique d'étoffes sur les ruines d'une usine saccagée en l'an I de l'*Ère nouvelle*, il invite les fileurs, les devideuses, les lissérands, enfin tous les gens aptes à concourir à son œuvre, et il leur dit : Frères, fabriquons de la toile et du drap. — Et que ferez-vous de ce drap et de cette toile ? — Je les vendrai à bon marché. — A bon marché ! ça veut dire que vous voulez gagner quelque chose, bourgeois, aristocrate, va ! Que fera mon homme, il réfléchira, il dira : Si je n'en dois rien retirer pour moi, à quoi bon me calciner le sang, et me créer des embarras ? Si je puis étendre mon lopin de terre, on me traitera comme un réactionnaire, et on me fusillera ; restons tranquille, et laissons tout ça.

D'autre part supposons que ces considérations n'arrêtent pas notre industriel, il sera arrêté par un autre endroit, il faut des ouvriers. Bien, diront ceux-ci, et qu'allez-vous nous donner ? — Vous donner ! mais ce qui sera convenable et possible avec le maigre profit que rapportera l'ouvrage. Souvenez-vous que les temps sont mauvais, que

L'argent n'a plus de cours, que je devrai échanger la marchandise contre des pommes de terres, contre des choux, contre des raves. Puis nous vivons sous la loi de la fraternité. Il faut être accommodant.

—Des choux, des raves ! nous en avons. Vous êtes un exploitateur, si nos enfants ne doivent pas profiter de nos sueurs, si nous nous fatiguons bonnement pour vêtir des saints qui ne nous en sauront pas gré, merci, nous aimons mieux aller dormir sous le prunier, ou écosser des haricots.

Point de débouchés ! Pour vendre il faut des acheteurs, et il n'y a d'acheteurs qu'autant qu'il y a des gens qui peuvent acheter. Ainsi le riche achète des objets de luxe, parce qu'il peut se procurer cette fantaisie; le négociant se meuble aussi magnifiquement, parce qu'il a une caisse toujours alimentée par le mouvement des affaires; le paysan se drape mieux, se loge mieux, achète davantage, à proportion des bénéfices qu'il fait; l'ouvrier orne sa femme et ses filles, se procure des jouissances plus douces selon ses économies et son salaire. Or, ces dépenses du grand seigneur, du négociant, du paysan, de l'ouvrier, sont le prix du travail des mille industries, des milliers de profession qui ont pour but de contenter les besoins, les fantaisies, de chacun. Mais le jour où vous aurez fait table rase sur toutes les fortunes, où vous aurez tout nivelé, personne ne pourra plus rien payer. Ne vous y trompez pas, personne ne voudra dès-lors fabriquer, ne devant rien retirer de sa peine.

Point d'émulation ! Ce qui aujourd'hui excite au travail, ce qui stimule les esprits à inventer des



procédés meilleurs, soit en agriculture, soit dans les arts et les métiers, c'est l'espérance de se préparer une poire pour la soif, d'augmenter le bien être de la famille, de bien établir les enfants et de leur laisser le profit des sueurs et des peines qu'on s'est données. Mais avec votre Sociale, il n'y a pas moyen de compter de cette façon. Car de deux choses l'une, ou vous permettrez à celui qui a de l'adresse, du talent, de la force d'en bénéficier, et bientôt il aura doublé sa part, il aura la portion du paresseux, du faible, du maladroit qui payeront ses services. Dans ce cas vous aurez reconstitué une société de bourgeois; dans dix ans, vous retrouverez des hommes enrichis par leur travail ou par le travail de leurs pères, et vous ne voulez pas cela, vous traitez cela d'abus; puis avec vos principes de la Sociale, il se serait d'abord rencontré parmi les raffinés, parmi les va-nu-pieds, parmi les bousingots, de nouveaux Cabets, nouveaux Proudhon pour crier sus à l'aristo et le dépouiller. Ce serait un branle bas à recommencer tous les dix ans. Ou bien, vous refuseriez tout salaire au travail de l'industriel et de l'ouvrier; dans ce cas, l'industriel et l'ouvrier enverraient paître le besogneux qui se recommanderait à eux.

— Citoyen Potard, auriez-vous l'extrême obligeance de rafistoler mon haut de chausse percé à jour? Auriez-vous l'insigne bonté de me tailler un habit dans ce coupon de drap que je pris jadis dans le magasin de ce gueux de bourgeois que nous avons envoyé éternuer devant le triangle d'acier, comme disaient si joliment nos pères de 95?

— Très-volontiers, citoyen, que me donnerez-vous?

— Donner, mais la fraternité!

— Merci de votre fraternité, je vais ramer des pois.

— Garçon, n'auriez-vous pas conservé des brasses et du cirage, depuis le temps où vous exerçiez le métier de décorateur parmi les ci-devant civilisés?

— Oui, citoyen, moyennant un ceuclée de farine, ou une douzaine de pêches, je puis vous brosser et vous cirer à la perfection.

— Moyennant... dites-vous, et la fraternité!

— C'est bien, gardez vos pêches, je garde mon cirage.

— Mais ayez pitié de ma chaussure.

— Allez int pied, frère.

— Compère Giroflée, au nom de la fraternité, et en considération de ma position de mitron, et d'ex-cuisinier, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien sarcler mon carré de pommes de terres, et de moissonner mon blé. Les soins que demande votre coin de terre vous laissent de grands loisirs.

— Malheureusement trop, que j'en ai le dos fatigué d'être couché tout le jour, et le ventre creux de n'y rien y pouvoir mettre. On ne mange pas à demi.

— Donné vous ne refuserez pas le service demandé par un autre qui n'a su faire que du pain cornu, et des brioches toute sa vie.

— Je serais trop heureux de gagner quelque chose. Vous me promettez la part du roton.

— La part du colon, quand je n'ai pas déjà la

part de mon appétit ! — Du colon ! ! Mais c'est un mot inventé par les aristos ; il n'y a plus que des frères aujourd'hui.

— Très-bien. — Votre serviteur, frère, si peu souvent que je m'acquitterai pour le roi de Prusse ; c'est déjà bien assez comme ça.

Pour la vingtième fois je vous répète que la Sociale vous amènera toutes ces débinés à la fois. Comprenez-vous enfin qu'il ne vous restera que les yeux pour pleurer, les dents pour vous mordre les doigts et tout juste assez de terre pour y mourir de faim ? et voilà la Sociale.

Je vous entends ; je devine ce que vous allez me répondre : — On mettra ordre à tout ça. C'est déjà arrangé sur le papier.

Connu, connu, mes amis, on sait l'ordre que vous préparent vos prophètes. Je vas vous dire le fin mot qu'ils vous cachent.

D'abord ils ne sont pas d'accord entre eux.

#### § IV. *Droleries des pères de la Sociale.*

Il y a le prophète Proudhon qui crie : A bas Dieu ! à bas la propriété ! à bas l'autorité ! vive l'anarchie ! Sous son règne, les hommes jouiront de la liberté des loups dans les forêts ; point de prison, point de justice, point de police. Les plus forts dévoreront les plus faibles ; on laissera croître ses ongles pour arracher des racines, on disputera les cerises sauvages et les mirons aux merles, on se logera dans le creux des arbres ou des rochers, on se vêtira de feuilles-de-choux. Vive l'anarchie ! ce sera du propre.

Il y a le prophète Louis Blanc. Celui-ci veut autant ôter de liberté que Proudhon en donne. La France formera une grande boutique dont il sera le patron, lui, Louis Blanc, et dont les barbiches en chef des clubs seront les commis sous ses ordres. Nous autres, trente-deux ou trente-trois millions de français, nous serons des manœuvres, aux ordres des maîtres que Louis Blanc mettra en place. On nous enverra à la charrue, au pétrin, à la bergerie, à la fabrique, au moulin, selon le caprice du chef. On ne travaillera que pour le gouvernement qui s'appellera Louis Blanc, et qui revendra à prix fixe, comme on vend aujourd'hui le tabac et la poudre. Ainsi il y aura la régie du blé, la régie de la farine, la régie des melons, la régie des cuirs. On payera pourtant à chaque travailleur un prix de journée qu'il sera libre de dépenser à son gré ; et attendu que les saucants, que les gourmands, que les libertins mangent autant et plus que les bons travailleurs qui économisent, qui se privent, qui veillent sur le métier, on donnera aux premiers autant qu'aux derniers. Car l'inégalité des salaires est une abomination au dire de Louis Blanc ; notez bien que, dans cet état de chose, ce ne sont pas les petits salaires qui seront égalisés avec les gros, mais ce seront les gros salaires qui seront descendus aux taux des plus petits. Les pauvres resteront pauvres, les riches seront appauvris. Le dessinateur de fabrique, l'horloger, le mécanicien, le fondeur de métaux, le carrossier recevront le prix de journée d'un sabotier de l'Auvergne. Vous vous souvenez des ateliers nationaux. On y voyait pêle-mêle charrens, forgerons,

menuisiers, tondeurs de chiens, lissierands, bottiers, tailleurs, tous parqués au même chantier ; tous attelés à la bêche ou à la brouette. Ils en firent de l'ouvrage, et du fameux, à 50 sous par jour ; c'était bien payé assez, pour des ouvriers qui ne surent que jouer au bonchon, et se promener avec le drapeau et le tambour. Ça promettait pour l'avenir. Maintenant vous connaissez tout le plan de Louis Blanc.

Il y a le père Cabet. Celui-là a inventé l'Icarie, espèce de paradis terrestre ouvert à tous ceux qui ont envie de voir du pays. Rien n'est plus facile que d'y être admis ; voici comme ça se passe. Vous donnez votre argent au père Cabet, car en Icarie il ne doit point y avoir d'argent ; puis vous allez au Havre, et on vous embarque. Après trois mois de navigation, si la faim ou le mal de mer ne vous ont pas tué, vous débarquez en Icarie. Les civilisés appellent ce pays *Texas*, mais *Icarie* est plus joli. Or, vous trouvez là un soleil qui rôtit, du sable à foison, quelques centaines de lieues couvertes d'ajonc, de roseaux, puis de serpents de toutes grosseurs. Pour ceux qui peuvent vivre sans manger, c'est très-drole ; mais ceux qui ont l'habitude de faire trois repas, ne rencontrant pas même des escargots à se mettre sous la dent, s'en reviennent, quand ils ont le bonheur de ne pas laisser leurs os en Icarie. Arrivés en France, ruinés, ne rapportant que la peau collée sur les os, ils vont sonner à la porte du père Cabet pour lui demander la petite somme à lui confiée. Mais le concierge répond : Absent ! M. Cabet est en Amérique, pour le quart

d'heure. Le climat de Washington lui a été recommandé par le médecin. Le tour est joué.

Il y a le père Fourrier, autrement dit Considérant et Cie. Voici en quoi consiste leur Sociale. Vous vous réunissez quinze ou dix-huit cents ensemble ; chacun a sa femme ou ses femmes ; et chaque femme, outre son mari, peut avoir un amant ou deux, et des enfants de tout ce monde. Seulement on prend les enfants nouveaux-nés et on les met tous dans un collège de nourrissons. Ça fait trop de bruit, ça crie, ça pleure, ça empêche de dormir, quand c'est petit ; c'est pourquoi ils sont emportés aussitôt qu'ils sont nés. Les femmes en prennent soin. Les unes sont chargées de les faire, d'autres sont chargées de les allaiter ; les vieilles sont chargées de les sevrer..

Puis quand ils sont grands, on va choisir ceux qui sont déjà capables de rendre des services. On bâtit un grand palais, des bains, une salle de danse, une salle de spectacle, une cuisine immense ; c'est essentiel. On bat le blé en mesure, on moissonne au son de la musique ; on fait ripaille au réfectoire. Quoique les dix-huit cents ne forment qu'une famille, ils se divisent en sections suivant leur appétit. Les amateurs de salade et de veau froid vont ensemble, ailleurs c'est la table des amateurs de sauce à la tomate, ici les mangeurs de macaroni, enfin chacun se case selon ses goûts. Tous les ans on décerne des prix à ceux qui ont excellé dans la rôtisserie, qui ont inventé une sauce ou une pâtisserie nouvelle. On visite de temps en temps les habitants de la lune, et on les reçoit aussi. L'hiver, la grêle,

la fièvre sont supprimés. On espère supprimer la mort plus tard ; mais il faut du temps avant cela : On ne peut pas tout faire du premier coup. Cela s'appelle le Phalanstère. Il n'y a pas mal de badauds qui s'y laissent amorcez.

Enfin restent Ledru, Barbès, Blanqui, etc. Ceux-là sont moins amusants que les premiers. Ils ne se prononcent pas aussi clairement, mais ce qu'ils ont laissé échapper de leur secret instruit suffisamment sur leurs projets. Avec eux on aurait l'abolition des dettes, la confiscation sous forme d'impôt, puis la guillotine et le massacre. Ce serait Robespierre ressuscité.

— Si c'était tout cela, ces hommes le verraient bien, le comprendraient aussi bien que vous.

— Ne vous y trompez pas. Nul ne sait mieux que Proudhon, que Louis Blanc, que Cabet, que les phalanstériens, que les Terroristes, combien il est impossible que leur règne dure. Mais ils raisonnent ainsi. En culbutant la société, nous serons les maîtres pendant la durée du tremblement, nous emplirons nos poches, nous donnerons pendant quelques jours de provisoire, et quand nous aurons mis du foin dans nos bottes, quand nous aurons fait parler de nous, quand nous aurons abaissé tout ce qui nous dépasse et qui humilie notre orgueil, il sera temps de partir. Le monde est grand, l'Angleterre n'est pas loin, en trois semaines on passe en Amérique. Ceux qui restent s'en tireront comme ils pourront. Toutes les révolutions ont fini comme cela.

— Mais ces hommes ont pourtant bien de l'amour

pour le peuple, et ils se donnent vraiment de la peine pour lui.

— Ils ont de l'amour pour eux, et de la haine contre tout ce qui blesse leur immense orgueil, contre tout ce qui gêne leurs passions; là est le mobile de tous les mouvements qu'ils font. Ils connaissent le peuple bon, mais un enfant crédule qu'on irrite et qu'on mène facilement. Ils l'irritent en exagérant ses maux, en les empirant même; ils le mènent par des paroles et par des promesses d'autant plus grandes qu'ils ne veulent ni ne peuvent les remplir. Il n'en coûte rien de promettre, l'important, c'est de tenir. Quelle est la bonne d'enfants qui n'ait promis à son moutard un merle blanc? Le merle blanc est encore à trouver. La bonne c'est eux, le moutard, c'est vous, le merle blanc, c'est la Sociale.

— Tout est donc pour le mieux. Il n'y a donc rien à corriger, rien à changer, rien à bousculer dans cette gueuse de société qui fait mourir le monde à petit feu, où les uns ont tout, où les autres n'ont rien? Est-ce juste ça?

— Prenez garde; je ne dis pas que tout soit pour le mieux. Il y a du mal dans le monde; il y a des choses et bien des choses à corriger. Mais je prétends qu'avec votre Sociale, au lieu d'éteindre le feu, vous jetez de l'huile dessus.

### § V. *Quelle est la cause de tous nos maux?*

— Savez-vous où est le plus grand mal? il est en nous. Commençons par nous corriger. Si les hom-



mes étaient meilleurs, la société vaudrait mieux aussi. Mais les péchés capitaux nous devorent ; — *l'orgueil*, tout le monde veut sortir de sa condition, le paysan veut être avocat, le maçon entrepreneur, le barbier artiste en cheveux, le tailleur d'plômâte, tous veulent commander ; nul ne veut obéir ; — *l'avarice*, tout le monde veut avoir de l'argent à discrétion, nul ne sait se contenter ; — *la luxure*, toute chair est corrompue, on a étouffé les plus nobles instincts de l'âme, pour se vautrer dans la fange ; on ne respecte ni l'enfance, ni la jeunesse, ni la femme, tout est souillé. Jouir, s'user dans de grossiers plaisirs, n'est-ce pas là l'histoire du plus grand nombre ? La luxure n'est-elle pas le dernier mot de tous les systèmes subversifs proclamés aujourd'hui ? N'est-ce pas pour s'affranchir des dernières barrières qu'un reste de pudeur et de morale publique maintient encore, que l'on conspire tant contre la police, contre la loi, contre la famille, contre la religion ! Franchement toutes les billevesées socialistes ne suent-elles pas le libertinage ? Je n'accuse pas ici seulement le Socialisme, j'en accuse les premiers auteurs, ceux qui sous le nom de conservateurs autrefois, de réactionnaires aujourd'hui ont contribué à gâter les mœurs et à donner l'exemple de la licence la plus contagieuse. — *L'envie* : on ne sait plus se réjouir du bien qui arrive aux autres. Le pauvre en veut au riche qui le nourrit, l'ouvrier voudrait supplanter le maître qui le fait travailler ; il semble que le bien fait au prochain est un vol qui nous est fait à nous-même. Tout le monde ainsi se déteste, et on rit méchamment

du mal d'autrui. Oh ! la vilaine plaie ! — *La gourmandise* : on ne mange plus pour vivre, mais on aspire à vivre pour manger. — *La colère* : toujours de la fureur, toujours et partout des menaces, des vengeancees. On a beau chanter : *Tous les peuples sont nos frères*, la bouche grimace en prononçant ce mot, le cœur le dément et les mains sont armées de couteaux et les poches de poignards, à l'intention de ces frères. — *La paresse* : on veut avoir du bien, et ne pas le gagner ; une bonne table, et ne pas gagner son écot.

Le vrai mal est là. Il est tellement là que le jour où l'on dirait : Le premier devoir imposé par la Sociale, sous peine de sévère châtement, sera de payer ses dettes, de respecter la femme et la fille du voisin, de vivre de son travail ; derrière les bohémienens de toute sorte, les fainéants, les gourmands et les libertins ! la Sociale serait en parfaite déroute, elle ne trouverait pas le plus mince journaliste même à son service.

### § VI. *Le vrai remède à nos maux.*

Toutes les misères de la société viennent de ces misères du cœur. Or, ce n'est ni le phalanstère, ni le communisme, ni Proudhon, ni Cabet, ni la République, ni un Roi, ni un Empereur qui auront la vertu de nous guérir de cette gangrène. C'est là une des mille erreurs encore de ce monde. Quand un malade a la poitrine attaquée, vous ne le guérirez pas en le plaçant sur un lit doré, ou sur un lit de planches simplement polies, en lui donnant un

chapeau ou un bonnet; le mal est interne, il faut l'attaquer où il est. Il n'y a qu'un médecin qui ait la vertu d'attaquer notre maladie; ce médecin c'est Dieu; le remède c'est la religion.

La religion ! oui, parce qu'elle nous explique le but de la vie, et des peines inhérentes à la condition humaine. Elle combat nos erreurs par la foi; elle adoucit nos douleurs, elle nous fait aimer même la souffrance, elle nous attache à l'état dans lequel Dieu nous a placés, en nous montrant par l'espérance le ciel où toute résignation, toute patience a sa récompense; elle remplit notre cœur de saintes et nobles affections par la *charité*, elle le reprend ainsi de toutes les grossières amorces du vice. Elle aide à remplir tous les devoirs, à supporter toutes les fatigues, à se dévouer, par la grâce des sacrements; elle nous met en communication constante avec Dieu par la prière, et quand le cœur prie, soyez sûr qu'il ne contient pas du fiel ni du venin.

Quand nous serons décidés à prendre ce remède, nous serons d'abord près de nous entendre tous; et nous toucherons à la fin de nos maux. Pauvres et riches s'aiment, s'aident, se supporteront, sinon la société sera un champ de bataille, et les hommes s'entre-mangeront comme ces deux loups si acharnés à se battre, qu'ils se devorèrent l'un l'autre jusqu'à ce qu'il ne restât plus que leurs deux queues sur le terrain.

Notre Almanach s'appelle *Populaire*, parce qu'il veut faire goûter au peuple ce vrai remède à nos maux.

Il est du *Midi*, parce que le *Midi* offre assez de faits curieux, de monuments intéressants, sans qu'il soit nécessaire d'emprunter les récits venus d'ailleurs pour remplir ses pages.

Il ne fait que prendre langue avec vous, cette année. Il aurait bien des choses à raconter sur vos monuments, sur l'histoire de vos villes, de vos églises, de vos grands hommes, de votre admirable passé, mais ce serait si long ! L'an prochain, il vous dira ce qu'il est obligé de taire cette fois, pour ne pas trop vous ennuyer.

## PRINCIPAUX FAITS POLITIQUES

### Depuis Juin 1849.

Le 10 juin 1849, le maréchal Bugeaud meurt à Paris des suites du choléra.

Le 9, le maréchal reçut la communion avec toute la ferveur du chrétien et le calme de l'homme de bien. Avant de lui administrer le viatique, M. l'abbé Sibour lui ayant adressé quelques paroles pour l'exhorter à la résignation, à une bonne mort, le maréchal a répété avec le ministre de Dieu : *fuit voluntas tua.*

Quels qu'aient pu être, dans le passé, les erreurs du maréchal Bugeaud, sa mort est une perte pour la France, à qui son sens ferme, droit, et son épée avaient rendus de grands services et pouvaient en rendre d'immenses encore. Son nom était un drapeau d'ordre, et il était l'effroi des barbares de ce côté de la Méditerranée, comme il fut la terreur des Arabes.

M. le maréchal Bugeaud, grand'croix de la Légion d'Honneur, était né le 15 octobre 1787 à Limoges, et était par conséquent âgé de 64 ans.

Sa famille prévint les persécutions révolutionnaires; deux de ses frères émigrèrent.

Lui, il entra comme volontaire dans les grenadiers à pied de la garde impériale.

En 1805, il entra dans la grande armée et il gagna ses galons de caporal à Austerlitz.

En 1806, il était sous-lieutenant au 64<sup>e</sup> de ligne.

Après avoir fait les campagnes de Prusse et de Pologne, après avoir été grièvement blessé à Pulstusk, il servit en Espagne jusqu'en 1814, d'abord, comme lieutenant adjudant major, puis comme capitaine de voltigeurs, ensuite comme capitaine de grenadiers dans le 116<sup>e</sup> de ligne.

Il mérita souvent par son courage, son intrépidité et son intelligence d'être mis à l'ordre du jour de l'armée.

En 1815, à la chute de Bonaparte, il était colonel; de 1815 à 1831, il cultiva les champs; il apprit l'agriculture et l'enseigna autour de lui.

En 1831, il fut nommé maréchal de camp, et bientôt après nommé député de Périgueux.

C'est à cette époque qu'eut lieu sa malheureuse affaire avec le député Dulong qu'il tua en duel, et le rôle peu digne d'un guerrier qu'il remplit à Blaye pendant la captivité de la duchesse de Berry.

Ce fut en 1836 que l'Afrique s'ouvrit pour lui. Il y mérita le grade de lieutenant-général.

En 1840, il nommé gouverneur général de l'Afrique.

Le 17 juillet 1843, il est nommé maréchal de France.

En 1845, il pénètre dans le Maroc, met en déroute l'armée de l'empereur de Maroc, et enlève même le camp et la tente du fils de l'empereur, sur les bords du fleuve d'Isly.

M. le maréchal Bugeaud continua à s'occuper de la guerre et de la colonisation en Algérie. Nul n'avait si bien compris que lui ces deux choses, dans ce pays de conquête. C'est à lui à qui la France doit l'occupation établie dans ces provinces barbaresques, et les éléments d'avenir qui y ont été implantés. Les soldats l'aimaient comme un père, et lui on donnait même le nom. *Le père Bugeaud*, disaient-ils. Les Arabes estimaient sa justice, et redoutaient son activité. Son nom valait dix mille hommes de plus à un corps d'armée.

Après la révolution de février, il revint en France mettre son épée au service de l'ordre public menacé. Les lyonnais se souviendront long-temps de l'énergie avec laquelle il maintint la sécurité des bons citoyens dans leur ville agitée par les factions turbulentes. — Il défendit aussi les doctrines sociales avec sa plume, et il sut trouver le genre populaire dans ses *Veillées d'une Chaumière*, mieux qu'aucun de nos écrivains qui font métier de leur écritoire.

13 juin. — Les sociétés secrètes voyant que la république romaine allait succomber sous les armes des Français, avaient complété de renverser le gouvernement établi en France, afin de soutenir leurs frères et amis d'Italie, auxquels les représentants français semblaient prendre peu d'intérêt; le 11 juin, Ledru-Rollin avait déjà menacé d'une levée de boucliers, et fait appel aux armes, si, disait-il, on violait la Constitution en renversant une république fondée par le suffrage universel. Le 13, il y eut de la fermentation dans Paris. Les sociétés secrètes mirent leurs hommes sous les armes, cent cinquante députés montagnards signèrent un appel aux armes, douze ou quatorze mille hommes se dirigèrent vers le Conservatoire des Arts-et-Métiers, précédés de quelques représentants qui s'y installèrent pour décréter la mise hors la loi de la Chambre Législative, du président et du ministère. Pendant qu'ils

rédigeaient leur appel au peuple et à la terreur, le général Changarnier avait corné le poste gardé par quelques artilleurs socialistes, commandés par le colonel Guinard. Les tribuns si farouches en parole, informés de cette visite inattendue, pâlirent, s'enfuirent, laissant qui son chapeau, qui sa veste, qui ses papiers. Ledru-Rollin lui-même, le grand Ledru-Rollin n'eut rien de plus pressé que de briser des vitres, et de filer par un trou de vasistas. Néanmoins plusieurs furent arrêtés. Ainsi finit cette tentative qui, si elle eut réussi, eut plongé la France dans d'incalculables malheurs.

Le complot avait été organisé sur un vaste plan. Les frères et amis de Lyon, ne doutant point du succès de ceux de Paris, allèrent demander au préfet du Rhône les nouvelles télégraphiques ; à défaut de bonnes nouvelles, ils en inventèrent, poussèrent les ouvriers dans la rue. Le général Gemcau tira le canon, le soir tout était fini, il y avait de pauvres dupes de tués, des enfants orphelins, des veuves malheureuses, des gens arrêtés ; les meneurs, comme toujours, avaient pris la fuite, ou s'étaient cachés.

15 juin. — La 6<sup>e</sup> division militaire est mise en état de siège, c'est-à-dire les départements de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, et de la Loire.

— Le 30 juin au soir, la municipalité romaine s'est présentée au quartier-général demandant une capitulation. Le 1<sup>er</sup> juillet et le 2, ont été employés à débattre cette capitulation. Le 4 juillet, la municipalité romaine a ouvert sous condition les portes de la ville aux Français. La population délivrée de la terreur qui la comprimait, a accueilli nos soldats comme des libérateurs. Quelques bonnets rouges et quelques cris sinistres se sont fait entendre à la porte des cafés démocratiques. Nos soldats ont méprisé ces manifestations sans portée, et démenties par les acclamations de la multitude.

Les chefs de la révolution avaient disparu ; l'Assemblée s'était dispersée d'elle-même. Pendant que nous entrons par le côté nord de la ville, Garibaldi et les aventuriers qui marchaient à sa suite au nombre de trois ou quatre mille, s'éloignaient par la porte sud, et prenaient le chemin d'Albano, emmenant avec eux des charrettes chargées d'or, de vases sacrés, d'argenterie volée dans les églises et les maisons.

Le siège de Rome a duré plusieurs mois, parce que les Français avant d'en venir aux moyens extrêmes, ont voulu laisser aux révolutionnaires romains le temps de réfléchir et de s'épargner les désastres d'une ville prise d'assaut.

Les journaux radicaux ont beaucoup déclamé contre la barbarie des Français, qui auraient saccagé les monuments de Rome avec les boulets et les bombes. Or, c'est un mensonge à joindre aux milliers d'autres inventions dont ils émaillent leurs colonnes.

A l'exception d'une seule église, placée près de la brèche, et qui a souvent été atteinte par les boulets, aucun monument n'a souffert le moindre dommage ; ce résultat est dû aux choix qu'avaient fait nos généraux du mont Janicule, comme point d'attaque.

Rome n'est difficile à prendre que par ce côté, mais par ce côté seulement on peut en faire le siège sans s'exposer à ruiner la ville. Notre armée a préféré ce qui était plus long et plus périlleux pour elle, à ce qui eût été plus aisé, plus court, moins dangereux, mais plus dommageable pour les Romains.

13 novembre 1849. — La Haute Cour de justice séant à Versailles a jugé les auteurs de l'attentat du 13 juin, qui avaient répondu aux débats. Dix-sept ont été condamnés à la déportation ; sept ont été condamnés à cinq années de détention.

Après ce jugement, le tribunal a pris des conclusions sévères contre les avocats qui, au lieu de défendre les



accusés, avaient été insolents envers les jurés et voulaient plaider le droit d'insurrection quand et comme il plairait aux démoc-socs.

15 novembre. — La Haute Cour de Versailles condamne à la déportation les auteurs coutumaces de l'attentat du 13 juin dernier. Ces coutumaces sont au nombre de trente-six, et ils sont réfugiés, partie en Suisse, partie en Angleterre.

### 1850.

11 Janvier. — Loi qui autorise les préfets à suspendre les instituteurs communaux pendant six mois et qui soumet à une police plus sévère les fonctionnaires qui oubliaient étrangement leurs devoirs, et dont un grand nombre étaient des apôtres de désordre.

15 Janvier. — Une escadre anglaise, composée de sept vaisseaux et de six frégates à vapeur, arrive à Salamine, et de là va bloquer le port d'Athènes, sous le commandement de l'amiral Parker. Aucune déclaration de guerre, aucun avis n'avait précédé. L'escadre fait raffle sur les vaisseaux de commerce grecs, et interdit l'entrée du port. C'était là le premier motif de ce coup de main à la façon des barbares; en ruinant le commerce des grecs, les anglais augmentaient le leur. Le consul britannique Wyssé demandait au gouvernement grec 912,000 francs pour des dommages faits à un juif nommé Pacifico, qui ne réclamait que 8,000 francs, puis 2,560 francs par tête pour des matelots anglais qui avaient été arrêtés par le gouvernement grec, parce qu'ils allaient mettre le désordre chez lui, enfin les anglais avaient envie de deux îles appartenant aux grecs, mais qui convenaient à l'Angleterre pour être plus à portée de maîtriser la Grèce à son gré. L'amiral Parker ne donnait que vingt-quatre heures au gouvernement grec pour s'exécuter.

Le 16 janvier, deux puissances, la France et la Russie, proposèrent leur arbitrage pour régler cette brutale affaire.

13 Mars. — Trois représentants étaient à élire à Paris à la place de trois représentants de cette ville, condamnés par la cour de Versailles. Le scrutin vomit les noms de Carnot, Vidal et de Flotte, candidats montagnards. Cela devait être. Les soi-disant conservateurs, au lieu de s'unir sur des noms offrant toutes les garanties d'ordre et de probité politique, se divisaient. Le boutiquier disait : M. \*\*\* est un brave homme, mais il va à la messe, il fait même ses Pâques, si donc ! prenons M. Croquerabut, en voilà un crâne, les jésuites n'auront pas bon temps avec lui. Les gros faiseurs du ci-devant juste-milieu disaient : M. \*\*\* a bien des qualités, mais il n'entend rien à l'agiot, il aurait le mauvais goût de troubler nos entreprises par actions, et de rogner certains bénéfices ; ces gens-là voient partout l'usure. On ne peut pas faire des affaires avec eux ; puis il est blanc ; et Louis-Philippe donc ! Prenons un bleu. Va pour un bleu. Or, ils firent si bien que les rouges passèrent, et cela devait être. Le lendemain, bleus et blancs de la boutique et de la finance pleuraient gros comme le bras, et se mordaient les doigts ; c'était bien pris.

14 Mars. — Vote définitif de la loi sur l'enseignement primaire et secondaire. Il y a des bonnes âmes qui l'ont appelée une loi de liberté, d'autres qui l'ont appelée une loi de servitude ; il est plus juste de dire que c'est une loi d'entre deux. Elle ouvre un peu la porte de la liberté d'enseignement et s'arrête sur le seuil, elle brise quelques anneaux de la servitude universitaire, mais elle en conserve encore beaucoup.

Nous allons énumérer les principales dispositions de cette loi.

Un conseil supérieur de l'instruction publique est préposé à l'enseignement. Il se compose de vingt-huit

membres, parmi lesquels comptent quatre archevêques ou évêques, deux ministres protestants, un rabbin, trois conseillers d'état, trois membres de la cour de cassation, trois de l'institut, et trois de l'enseignement libre. Ce conseil doit se réunir au moins quatre fois par an; il connaît de toutes les questions qui concernent l'enseignement public et privé.

Outre ce conseil supérieur, il y a un conseil permanent de huit membres, nommés à vie par le président de la république, et faisant partie du conseil supérieur.

Dans chaque département il y a une académie administrée par un recteur nommé par le gouvernement, et aidé d'un conseil dont font partie l'évêque, un ecclésiastique nommé par lui, et des membres de la magistrature et du conseil général.

Les établissements d'instruction publique et ceux qu'on est convenu d'appeler libres, seront surveillés et inspectés par des inspecteurs supérieurs, par les recteurs, et par des délégués cantonnaux, le maire ou le curé, le pasteur protestant ou le rabbin, s'il y a des protestants ou des juifs.

Pour être instituteur, il faut être français, âgé de 21 ans, muni d'un brevet de capacité, ou d'un certificat de stage constatant qu'on a enseigné pendant trois ans, dans une école autorisée, les matières qui font l'objet de l'enseignement primaire, ou être bachelier, ou admis dans une école spéciale de l'état, ou ministre non révoqué d'un culte reconnu par l'état.

Les communs nomment l'instituteur sur une liste de trois membres présentée par le conseil académique.

L'instituteur devra avoir un traitement au moins de 200 fr.

Pour fonder un établissement particulier d'enseignement secondaire, il faut être âgé de 25 ans, avoir un

brevet de bachelier, ou un certificat de stage de cinq ans, et présenter au recteur un plan du local et de l'enseignement projeté, et être autorisé.

L'enseignement public comprend les lycées fondés et entretenus par l'état, et les collèges communaux fondés, entretenus par les communes et subventionnés par l'état.

12 Avril. — Le pape rentre à Rome, escorté par les troupes françaises, salué par des acclamations de joie et de religion de la population romaine.

28 Avril. — M. Vidal, élu le 13 mars, n'ayant pas été admis par l'Assemblée législative, à cause de l'incapacité dont il était frappé comme condamné politique, une nouvelle élection eut lieu, le 28 avril, à Paris. Cette fois encore, les parisiens eurent l'habileté de ne pas s'entendre, et de présenter des candidats qui étaient habilement faits pour amener l'abstention d'une grande partie des hommes d'ordre. Quelques jours avant l'élection ils se ravisèrent pourtant, et proposèrent un fort digne citoyen, acceptable par toutes les opinions honnêtes. Mais c'était trop tard. Le candidat montagnard, Eugène Sue, fut nommé.

Il était juste que la ville où l'on fabrique et où l'on débite tous les poisons qui tuent la France, corps et âmes, eût pour représentant le type le plus parfait de la plus immonde littérature.

Le 29 avril, les boutiquiers, les ex-carbonari, les lecteurs qui firent autrefois la fortune d'Eugène Sue se mirent à trembler de tous leurs membres. C'était bien mérité encore.

15 Mai. — Lettre de monseigneur le Nonce, qui, sans entrer dans l'examen de la nouvelle loi sur l'enseignement, exhorte les évêques à se prêter de bonne volonté à son essai.

16 Mai. — Annonce par M. Lahitte, ministre des affaires étrangères, du rappel de M. Drouyn de L'Huis,

ambassadeur à Londres, et applaudissements de l'Assemblée nationale.

Nous avons parlé sous la date du 15 janvier, de la violence des mesures prises par les Anglais contre le petit royaume grec, et de l'arbitrage offert par la France. Comme il ne convenait pas au gouvernement anglais de s'arranger, il tâchait de faire trainer cette affaire en longueur, espérant trouver une occasion de poursuivre son dessein. Afin de hâter la conclusion de l'arrangement, le gouvernement français traitait à Londres en même temps que son représentant traitait la même question à Athènes. On parvint à s'accorder sur les points principaux d'un arrangement à Londres, mais comme il se pouvait qu'une autre convention fût passée en même temps à Athènes, on décida que la convention la première en date serait seule observée. Or, la première était celle de Londres, et c'était aussi la moins favorable aux anglais. Le ministre anglais le sachant, envoya à M. Wyse l'ordre de vite conclure à Athènes, de ne donner qu'un petit délai pour accepter, et d'employer la force, si le gouvernement grec ne s'exécutait pas. Pour donner le temps d'accomplir cette combinaison inique, il fit passer par le chemin de plus long le porteur de la convention de Londres. C'était un manque de probité de la part du ministre anglais. L'affaire s'est terminée convenablement, grâce à la fermeté du gouvernement français.

31 Mai. — Loi électorale. L'Assemblée nationale vote une loi sur le suffrage universel; c'était une grosse revanche sur les élections du mois de mars. Les articles les plus saillants de cette loi sont l'exclusion des vagabonds; pour être électeur, il faut avoir trois ans de domicile, et constater le domicile par un certificat d'inscription au rôle de l'impôt personnel; pour les ouvriers travaillant et demeurant chez le patron, le domicile est constaté par un certificat de ce dernier. Enfin les

bohèmes de toute couleur et de tout régime sont dispensés de voler, par l'exclusion des condamnés politiques, des banqueroutiers, des faussaires, des adultères. La Montagne crie qu'on lui en veut; plus d'un tiers d'électeurs sont ainsi poliment éconduits.

16 Juillet. Loi sur la presse et le timbre. Cette loi a pour but de réprimer les excès de la presse, et les abus du colportage de journaux et de brochures. Elle augmente le cautionnement des journaux. Rien de plus juste. Celui qui peut disposer d'une machine infernale doit avoir un intérêt à la conserver, afin de fournir une caution contre sa volonté mauvaise; elle rétablit le timbre et augmente les droits de poste pour les journaux qui s'étendent à un certain rayon hors du lieu de la publication; elle soumet au timbre même les journaux distribués à domicile; enfin elle défend la vente sur la place publique des journaux non autorisés pour cela.

Une clause principale qui a beaucoup fait crier tout ces fiers rédacteurs de journaux, et qui, cependant, paraît bien simple et bien facile, c'est la condition imposée aux écrivains de signer leurs articles. Ils ont hurlé contre cette condition, ceux de Paris surtout, cela doit apprendre quelle est la moralité de ces écrivailleurs qui font si grand bruit et exercent une si grande autorité dans ces estaminets de province. Ils sont forts à renverser, habiles à mentir, quand ils se cachent; mais ils ont honte et se fâchent quand on les prie de se montrer, de se signer, de se faire connaître. Le bon sens ne dit-il pas qu'un honnête homme répond de ses écrits comme de ses paroles!

12 août. — L'Assemblée législative se sépare pour trois mois, après avoir nommé une commission permanente de vingt-cinq membres chargés de veiller au maintien de la Constitution.

13 août. — Louis-Napoléon Bonaparte quitte aussi

Paris pour visiter une partie de la France. Il passe à Tonnerre, Dijon, Châlons, Mâcon, Lyon, Bourg, Lons-le-Saunier, Besançon, Mulhouse, Strasbourg, Nancy, Metz, Châlons-sur-Marne. Partout il a été reçu avec enthousiasme; on a été content de lui, de ses paroles fermes et prudentes; il a paru content aussi de tout le monde. Il a recueilli des fleurs, il a passé sous des arcs de triomphe; le clergé l'a reçu avec des témoignages empressés, et il y a répondu en montrant les dispositions les plus sincères de protéger la religion. On a crié vive la République! vive Napoléon! d'autres regardaient, admiraient et ne criaient rien. Le président de la république est rentré à Paris sur la fin du mois.

25 août. — Louis-Philippe meurt à Claremont où il s'était retiré avec sa famille après le 24 février. Le 25 août est le jour de la fête de S. Louis. La veille, Louis-Philippe avait le pressentiment de la gravité du mal qui le minait insensiblement. Dans la journée, il s'était fait porter successivement sur les deux perrons qui règnent en avant de la double façade du château de Claremont, au moment où le soleil, qui brillait d'un doux éclat, y répandait tous ses rayons. Le roi, très affaibli depuis la veille, en avait pourtant ressenti un grand bien, et il avait pu assister, sans y prendre part, au dîner de sa famille. Mais la nuit fut très agitée, et il fallut se résigner à enlever au malade le peu d'espoir qui avait pu rester au fond de son cœur.

Ce fut la reine elle-même qui se chargea de cette cruelle mission, digne de sa piété et aussi, quelque douloureuse qu'elle fût, de sa tendresse.

Le roi reçut l'avis de sa fin prochaine avec le calme d'un sage. Il voulut toutefois avoir de la bouche même de son médecin, la confirmation du danger où il se trouvait. M. Gueneau de Mussy fut introduit. Le roi lui demanda son avis. A la réponse hésitante et troublée du médecin: « Je comprends, cher docteur, dit le roi en

souriant ; vous venez m'apporter mon congé ! » Quelques instants après , le général Dumas succédait , au près du roi , au docteur Gueneau de Mussy. S. M. lui dicta , avec une lucidité d'esprit remarquable , une dernière page de ses Mémoires qui terminait un récit interrompu depuis quatre mois. Ensuite, le roi s'occupa de quelques dispositions dernières qu'il voulait prendre : puis il fit appeler son aumônier , l'abbé Guelle. L'abbé s'étant approché : « Je suis calme, lui dit S. M. ; j'ai la plénitude de mes facultés et par conséquent je suis parfaitement disposé à m'entretenir avec vous. » L'entretien eut lieu ; il dura quelque temps. Le roi répondait de mémoire aux prières du prêtre. Quand l'entretien fut terminé et après que le roi eût rempli avec une fermeté noble et simple ses devoirs de chrétien : « Amélie, es-tu contente ? dit l'auguste malade , en adressant à la reine un regard où se mêlait à la satisfaction d'un devoir accompli , le sentiment d'une confiante et délicate affection.

Nous avons raconté les scènes touchantes qui finirent cette journée. La nuit, qui ne laissa presque aucun repos au roi, ne lui fit pourtant pas perdre , un seul moment, le calme de son esprit et quand, le matin, la mort parut, le mourant était prêt. Le roi avait vu la mort plus d'une fois ; il la connaissait : elle lui était apparue souvent dans le cours de son orageuse carrière , moins douce à voir , plus terrible à subir.

Un correspondant de Claremont donne les renseignements qui suivent sur les derniers instants de Louis-Philippe :

Sa confession accomplie , il demanda de recevoir le saint viatique en présence de tous ses enfants. Telle était la soudaineté de cette mort , qui , bien que prévue depuis long-temps , venait l'atteindre dans la plénitude de ses facultés intellectuelles, qu'il fallut chercher les petits enfants du roi dans le parc où ils étaient dispersés , surveillant les préparatifs d'une petite fête don-



née au prince de Condé à l'occasion de la Saint-Louis ; le roi reçut l'extrême-onction en leur présence. Puis, il demanda que chacun d'eux lui fût amené, et il les embrassa et les bénit les uns après les autres, assis comme à l'ordinaire dans son grand fauteuil, le sourire sur les lèvres, avec de douces et affectueuses paroles, comme en ces jours de fête ou d'anniversaire où il recevait, d'un cœur si content et d'un visage si serein, les félicitations de sa nombreuse famille. Les enfants sortis, le général Dumas écrivit pendant près d'une heure sous la dictée du roi, qui n'avait jamais paru plus maître de sa pensée. Il s'agissait de compléter quelques pages de ses Mémoires dont la rédaction avait été ajournée de mois en mois et qui ne pouvaient plus attendre, car la mort n'attend pas. Tout ceci se passait entre trois et cinq heures de l'après-midi. Vint la nuit qui fut sans sommeil. La fièvre était violente. Le malade essayait vainement d'échapper à cette suprême angoisse.

Le matin, l'agonie commença. Elle fut douce et calme ; et ce fut sans effort et sans souffrance que le malade entra dans son dernier sommeil.

..... A peine son mari expiré, la reine s'est jetée entre les bras de ses fils, et, leur montrant les restes inanimés du roi : « Son dernier vœu et sa dernière pensée ont été que vous restiez toujours unis, a-t-elle dit. Promettez-moi en face de ce lit de mort que vous le serez toujours ! » et les princes l'ont promis, et ils demeurèrent unis à Claremont.

— Pendant que Louis-Philippe mourait en invitant ses enfants à l'union et en les priant de se rattacher à la branche aînée des Bourbons, le comte de Chambord était à Wiesbaden, ville d'Allemagne, près du Rhin, et il y recevait les hommages des nombreux et fidèles visiteurs de toutes les conditions et de tous les rangs qui sont allés saluer en lui l'héritier de leurs anciens et légitimes rois. On compte plus de douze mille visiteurs. Le comte

de Chambord les a accueillis avec une dignité sans faste et une bonté sans ostentation. Il a étonné les plus habiles par sa connaissance des besoins et des misères de notre état social. Les ouvriers surtout ont été l'objet de ses plus sympathiques entretiens, pendant les conférences qu'il a eues avec leurs délégués. Il a cherché à ramener sous une direction sage et une les diverses fractions de ses adhérents qui se scindaient. Il veut la paix de la France avant tout; point de moyens violents; point de schisme dans les grandes questions d'ordre social qui demandent l'association des efforts de tous, sans distinction de parti. Il goûte fort peu ce jacobinisme blanc qui fait appel aux passions démagogiques pour le triomphe de sa cause. Le principe du droit n'a pas besoin d'être consacré par le baptême du scrutin. Avis à ceux qui veulent être catholiques contre le pape, et royalistes contre le roi.

Le comte de Chambord, par un sentiment de conciliation admirable et d'oubli chrétien, a fait célébrer un service funèbre pour Louis-Philippe, en apprenant la mort du parent qui avait pris sa place en 1830, et il y invita tous ses amis présents à Wiesbaden.

Septembre. — Le président de la république, après quelques jours de repos, s'est remis en route pour visiter les départements de l'ouest. Comme à son précédent voyage dans l'est, il a été partout accueilli avec de grandes manifestations, partout on lui a exprimé une vive reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la France. Il a exprimé sa résolution ferme de continuer ces services tant que la France en aurait besoin.



**RELIGION ET FAITS RELIGIEUX.****La Croix.**

Qui, j'aime cette croix de pierre  
Qui borde l'angle du chemin,  
Où le passant fait sa prière,  
Au premier rayon du matin.

Une verte écharpe de lierre  
L'entoure pour tout ornement ;  
Pour socle elle n'a que la pierre,  
Qui gênait au milieu du champ.

Aussi simple que la nature  
 Que son ombre semble bénir,  
 Elle n'a point, pour s'embellir,  
 Cherché de plus noble parure.  
 Pourtant à ses pieds l'orphelin  
 Trouve un appui contre l'épreuve,  
 Et tous les soirs, la pauvre veuve  
 Y vient rêver un lendemain.  
 C'est elle dont l'ombre protège  
 Le pas errant du voyageur,  
 L'hiver au milieu de la neige,  
 Et qui, l'été, fournit un siège  
 Aux membres las du moissonneur.  
 Chacun en passant la salue ;  
 Chacun la respecte au hameau ;  
 Le petit berger, à sa vue,  
 Dit un Ave, la tête nue,  
 Le soir en rentrant son troupeau.  
 Et quand sa tâche est terminée,  
 Le laboureur aime à venir  
 Prier le Seigneur de bénir  
 Le travail de cette journée :  
 C'est qu'il reste encor pour la croix  
 Un peu d'amour et d'espérance ;  
 C'est que chacun dans la souffrance  
 Aime encore à dire : Je crois !  
 Modeste croix, sois donc bénie !  
 Que le Seigneur veille sur toi !  
 Conserve encore un peu de foi  
 Aux enfans de notre patrie.

MAURICE DE TROULLIQUET DE LANVERSIN,

### Statistique.

M. Girolamo Piétri, employé à la secrétairerie d'Etat public à Rome, publie chaque année l'*Almanach du Monde catholique*. D'après son travail, il y avait en 1850 onze cent cinquante-cinq patriarches, archevêques, évêques ou préfets apostoliques.

L'Europe a 6 évêchés suburbicaires, 78 évêchés ne relevant que du pape, 105 archevêchés, 408 évêchés suffragants et 25 préfectures apostoliques; l'Asie : 6 patriarchats, 4 archevêchés, 46 évêchés, 45 préfectures apostoliques; l'Afrique : 6 évêchés et 44 préfectures apostoliques; l'Amérique : 16 archevêchés, 85 évêchés, 10 préfectures apostoliques; l'Océanie : 2 archevêchés, 11 évêchés et 10 vicariats apostoliques.

Parmi les prélats *in partibus infidelium*, on compte 5 patriarches, 63 archevêques et 214 évêques.

### Rentrée du Pape à Rome.

Le 12 avril 1850 marquera dans les annales de l'Eglise comme un des jours les plus glorieux et les plus consolants pour elle, et Rome vient d'effacer toutes les taches que l'histoire de ces deux dernières années avait imprimées sur son front. Puisse la cité sainte se souvenir longtemps et toujours de cette mémorable journée! Puisse-t-elle entourer toujours de sa fidélité et de son amour, le pontife, le père, le souverain qu'elle a salué de ses unanimes acclamations. On sait comment avaient commencé les malheurs de Pie IX. Elu d'une manière providentielle, son exaltation fut une fête universelle. A peine assis sur la chaire de saint Pierre, il porte son

attention sur les réformes que les vœux des hommes sages appelaient depuis longtemps, et il fit tout ce que demandaient les intérêts de ses états et les droits inaliénables de son autorité. Confiant dans les protestations de fils égarés, il rouvrit les portes de sa patrie aux proscrits, et ce furent ces mêmes proscrits, qui plus tard, payèrent leur dette de reconnaissance par la trahison, par les complots et par l'assassinat de M. Rossi, ministre du pape. Pie IX, cerné dans son palais, et exposé à des bandes d'étrangers et d'hommes capables de se porter aux dernières extrémités, dut fuir secrètement, et se retira à Gaëte, dans le royaume de Naples. La France lui offrait un asile, et l'eut reçu non point comme un fugitif que l'on protège, mais comme un père que ses enfants sont heureux de voir et d'entourer d'hommages. Les démagogues prononcèrent sa déchéance et proclamèrent la république romaine. Ce fut pour Rome une ère de pillage, de terreur et d'assassinat. Ces événements émurent le monde entier; toutes les nations s'intéressèrent au rétablissement du Pontife.

Du reste, cette journée mémorable du 12 avril n'appartient donc pas à Rome toute seule, elle appartient à l'Europe, au monde tout entier, elle appartient surtout à la France qui l'a préparée par ses armes, et qui a couronné son œuvre en ramenant au milieu de ses escadrons victorieux le père commun des fidèles, le vicaire de Jésus-Christ.

Malgré les menaces et les menées perfides des hommes de la démagogie vaincue, qui restait encore à Rome, la population était tout entière sur pied; elle avait retrouvé sa joie, son mouvement, cet air de sécurité et de fête qui lui était habituel, avant les temps désastreux de la soi-disant république. L'affluence était immense, universelle sur toute la ligne que devait parcourir le pontife si ardemment attendu; il s'étendait même bien loin hors de la ville.

Lorsque le canon annonça son arrivée prochaine, un silence solennel commença à se faire, et l'on attendait avec anxiété le moment de s'incliner sous la main du pasteur bien-aimé. Puis, peu à peu ce silence faisait place aux cris de joie, aux vivats enthousiastes de ceux qui avaient le bonheur de contempler cette tête vieillie par l'exil, et empreinte d'une tendre mais vive émotion.

C'était sans doute la fête de toutes les classes de la société, mais c'était surtout la fête du peuple. Après les ovations et les acclamations de la journée, virent les illuminations. On aurait vainement cherché une mansarde qui n'eût pas sa guirlande de lumières. Les plus misérables habitations resplendissaient des feux les plus éclatants. C'est le peuple qui avait formé, dans la longue rue de Borgo-Nuovo et aux différentes places du Trans-tevere, ces routes de lumières, ces longues avenues qui paraissaient enchantées; c'est le peuple qui était monté sur les murs de la ville, sur les toits des maisons, sur les arbres de Saint-Jean-de-Latran, sur les grilles des basiliques pour apercevoir de plus loin, pour mieux distinguer, pour saluer plus tôt et plus longtemps son souverain et son père. Ce n'est pas le peuple qui avait chassé Pie IX. Il sait que la papauté a toujours été secourable à ses maux, et l'a toujours défendu contre les oppresseurs de toute espèce.

Les puissances catholiques avaient aussi voulu participer à cette solennité. Les empires, les royaumes, les républiques avaient député leurs ambassadeurs pour faire honneur à la papauté revenant de l'exil. L'attitude du corps diplomatique a été respectueuse et dévouée. C'était un magnifique spectacle de voir les représentants de toutes les nations se disputer l'honneur de saluer les premiers le chef de la chrétienté revenant s'asseoir sur la chaire de saint Pierre. Ils sentaient que c'était de là que partait la voix qui apaise les tempêtes, que delà

découlait la source de toute vérité et de toute paix sociale.

### PIE IX.

Les radicaux, après avoir exalté jusqu'au ciel Pie IX, l'ont étrangement calomnié lorsqu'ils ont vu qu'il opposait une fermeté invincible à leurs projets. Or, voici ce que dit de Pie IX un journal peu habitué à flatter les papes.

« Pie IX, et c'est une justice que l'Europe entière  
 » lui rendra, était entré largement dans la voie des  
 » vraies réformes, du véritable progrès si le parti  
 » qui a ruiné et perdu l'Italie n'avait pas complété  
 » cette œuvre néfaste par le renversement du siège  
 » pontifical, Pie IX serait probablement arrivé à son  
 » but, c'est-à-dire à la réorganisation successive de  
 » l'administration de ses états. »

*(Journal des Débats).*

### ADMINISTRATION ROMAINE.

On a beaucoup parlé de la nécessité de séculariser l'administration romaine. D'après les idées qu'on s'en fait en France, on dirait que les laïques sont exclus des fonctions civiles à Rome; or, voici ce qu'écrivait le 24 juin, un habitant de Rome, sur l'administration, même sous Grégoire XVI.

Le ministère, si l'on excepte le cardinal-secrétaire d'Etat et le prélat, son substitut, était presque entièrement composé de laïques. Au-dessous des ministres dans chaque département, c'étaient des laïques qui occupaient les hauts emplois. Le trésorier général était un prélat, mais toutes les branches de l'administration publique étaient dirigées par des laïques. Ils avaient la direction des douanes, des postes, de la dette publique, des hypothèques, du sceau, de la police, qui ne comp-



tait qu'un ecclésiastique chef, le gouverneur de Rome. Tous les tribunaux, la Rote et la Signature exceptées, étaient composés de juges laïques.

### **Concile d'Avignon.**

Il y a quelques années, si l'on eut parlé de réunir un Concile, nous aurions entendu un concert unanime de cris jetés par les journaux et les hommes qui étaient à la tête de l'opinion et du pouvoir. On eut excité toutes les passions les plus inflammables contre ce projet; on aurait invoqué les lois de l'État, on aurait menacé, condamné même le simple concert des évêques d'une province entre-tenu par la poste. La patrie eut été déclarée en danger, et des millions de voix dociles à répéter le cri et l'injure qu'on leur apprend, eussent aboyé au prêtre, eussent déclamé contre l'envahissement du parti clérical, et débité mille autres niaiseries de ce genre, niaiseries qui ont souvent été la cause de persécutions atroces et toujours le principe d'une diminution du sentiment religieux parmi les peuples.

Les raisonnements sont impuissants contre de pareilles passions. Depuis 200 ans, bientôt, sous prétexte de sauvegarder ses droits, mais en réalité pour être dominateur absolu, et étouffer les solennelles réclamations que les gardiens de la doctrine et de la discipline eussent élevées contre les empiétements civils sur le domaine de la conscience, le pouvoir civil avait suspendu les Conciles; car on ne peut appeler conciles les assemblées du clergé

tenuës de par le roi , sous l'ancienne monarchie.

Dieu, qui tire le bien du mal, a permis que cette liberté des conciles sortit des décombres amoncelées par le 24 février, et résultat de la ruine même des pouvoirs qui se croyaient si forts contre l'Eglise. L'archevêque de Rheims ouvrit le premier la série de ces saintes assemblées. Les esprits encore imbus des préjugés voltairiens et semi-jansénistes s'étonnèrent à la première nouvelle de ces réunions d'évêques d'une province convoqués par leur archevêque pour s'occuper ensemble des intérêts moraux et religieux de leurs troupeaux. Les anciens abonnés de l'ancien *Constitutionnel* s'attendirent à voir sortir de là quelque machine infernale. Grande dût être leur surprise, lorsqu'ils n'en virent résulter que des réglemens tendant à éclairer, diriger et stimuler le zèle du clergé et la piété des fidèles dans les œuvres de bien et de charité.

Le Concile d'Avignon indiqué, dès le 21 novembre 1819, par une lettre de Mgr Debelay, aux évêques suffragants de l'archevêché d'Avignon, se réunit le 8 décembre suivant. Nosseigneurs les évêques de Montpellier, de Nîmes, de Valence et de Viviers s'y étaient rendus avec leurs théologiens; les chapitres des églises cathédrales avaient aussi envoyé leurs délégués. Ces vénérables évêques, ces dignes et savants prêtres s'installèrent tous au grand séminaire d'Avignon, et y vécutent sous une règle commune tant que dura le Concile.

Le 8 décembre fut un jour de jubilation pour la cité papale. Dès la pointe du jour, toute la population était sur pied. Une grande affluence d'étrau-

gers étaient venus jouir avec les avignonnais du religieux et magnifique spectacle de l'inauguration du Concile. Le conseil municipal, la garde nationale, la garnison avaient spontanément offert leur concours à monseigneur l'archevêque, soit pour augmenter la pompe du cortège, soit pour en maintenir l'ordre. Le prélat déclina ces offres qui attestaient les religieuses dispositions des autorités avignonaises. La foi et les vives émotions de la piété de la population était la plus belle pompe qui pût embellir la cérémonie. A huit heures et demie la procession sortit du grand Séminaire, se dirigeant vers la cathédrale; où, après la messe du Saint-Esprit, le Concile devait être déclaré ouvert.

L'abbé de la Trappe, don Orsisc, était venu aussi prendre part aux travaux de la sainte assemblée.

Le Concile dura seize jours. Les Pères promulguèrent 17 décrets.

La cérémonie de la clôture eut lieu à la métropole; elle fut sublime et a laissé d'ineffaçables impressions. La voix retentissante des secrétaires accentuant avec énergie les décrets du Concile, l'acceptation personnelle et publique de chacun des pontifes; le silence recueilli et comme étonné de l'auditoire, tout, jusqu'à cette langue latine dont l'Eglise a gardé la précieuse tradition, semblait transporter les assistants à une scène des premiers siècles de l'Eglise. Ce spectacle a été plus saisissant encore, lorsque les évêques sont venus un à un signer sur l'autel les décrets promulgués, et surtout lorsque Mgr Debelay, debout avec la crosse et la mitre, a adressé de solennelles et éloquentes ac-

tions de grâces à ses frères dans l'épiscopat, et à tous ceux qui avaient concouru avec tant de zèle et de lumière aux saints travaux du Concile.

Après cette allocution chaleureuse, Mgr Thibaud a su trouver des accents attendrissants et dignes de clore cette sublime assemblée. L'auditoire a frémi sous cette parole élevée et vibrante qui proclamait des acclamations à Pie IX, aux métropolitains, aux évêques, aux prêtres présents, à la cité d'Avignon, qui les avait gardés par son respect et par son religieux enthousiasme.

Après ces discours, tous les évêques réunis ont donné leur bénédiction solennelle aux fidèles. Qu'il était beau de voir tout un peuple agenouillé, et six pontifes à la fois lui imposant les mains, et appelant sur lui la grâce et le salut.

Entre tous les décrets des Pères du Concile, il en est deux surtout qui témoignent leur sollicitude pour les besoins, les plus pressants du troupeau, même pour les besoins matériels; ce sont les décrets sur les bibliothèques paroissiales, et celui sur l'Association avignonnaise de bienfaisance mutuelle, dont ils ont recommandé l'établissement dans toutes les paroisses.

Outre tous ces biens qu'il est dans la nature des Conciles de produire, il en est un autre qu'il serait bien à désirer de voir se répandre: c'est l'exemple de la maturité, de la discussion grave, sérieuse, calme, après invocation des lumières de l'Esprit-Saint. Les assemblées délibérantes économiseraient bien des paroles, et débrouilleraient bien des questions laissées sans solution, si elles savaient mettre Dieu pour quelque chose dans leurs débats.

## BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Les livres sont le remède de l'âme, lorsqu'ils sont bons; ils en sont aussi le poison, lorsqu'ils sont mauvais, et malheureusement l'expérience démontre les ravages que ces derniers livres font sur les populations.

Afin d'arrêter ces ravages, et de prémunir les esprits encore intacts, les Pères ont résolu d'associer les cinq diocèses dans une œuvre commune ayant pour but d'établir des bibliothèques dans toutes les paroisses. L'OEuvre est fondée sous le vocable de l'Immaculée Conception; l'Association est affiliée à l'Archiconfrérie de Bordeaux, qui l'a fait participer aux indulgences dont elle est enrichie.

Un appel est fait à toutes les personnes charitables pour subvenir à l'établissement des bibliothèques.

Les livres seront prêtés gratuitement.

Des comités diocésains dirigent dans chaque diocèse ces bibliothèques sous l'autorité de l'évêque; puis un comité central, séant à Avignon, et formé des délégués des comités diocésains, réunit dans une commune entente l'action de chaque diocèse.



## ASSOCIATION AVIGNONAISE

de Bienfaisance Mutuelle.

Fondée au mois de septembre 1848, par M. Auguste D'Olivier, représentant du peuple, l'Association avignonnaise de Bienfaisance mutuelle a pour but de venir en aide à l'honnête travailleur, de le secourir dans ses maladies, dans le chômage forcé, dans la charge d'une nombreuse famille et pendant les rigueurs de l'hiver, de relever en lui le courage par les appoints sagement appliqués d'une caisse commune, et de l'entretenir par là dans l'habitude et l'amour du travail.

Elle est placée sous le patronage de Saint Vincent de Paul, et administrée par une commission nommée en assemblée générale, tous les ans au mois de juillet. Cette commission se divise ensuite en quatre commissions de paroisse, dont le président est en même temps trésorier de la paroisse.

La paroisse est divisée en quartiers.

Tout sociétaire doit verser entre les mains du commissaire de son quartier la cotisation annuelle de 6 fr., qu'il lui est loisible de payer par trimestre. Tout sociétaire, dont la cotisation est de 25 francs, reçoit le titre de *Bienfaiteur de l'Oeuvre*.

L'Association fournit gratuitement des remèdes, des consultations aux associés malades, nécessiteux. Elle possède en outre un approvisionnement de charbon, de légumes qu'elle livre, l'hiver, à des prix avantageux pour les sociétaires. Ces faveurs s'accordent au sociétaire et à tous les membres de sa famille vivant en commun avec lui. Elle s'occupe aussi des vêtements et couvertures d'hiver engagés au Mont-de-Piété, et elle fournit le pain aux associés avec une forte diminution sur le prix.

Tous les ans une messe est dite à la métropole, le 19 juillet, en l'honneur de S. Vincent de Paul pour la prospérité de l'Oeuvre, et dans l'Octave de la Toussaint un service solennel est célébré pour les sociétaires défunts.

Cette Association a été approuvée et recommandée par le Concile d'Avignon; le Gouvernement de son côté s'est plu à l'encourager.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1849 au 30 juin 1850, elle a dépensé 1,800 francs en distribution de pain, 1,058 francs en distribution de légumes, 6,800 francs en charbon, 1,374 francs pour remèdes et bons de viande, 282 francs pour des secours extraordinaires.

L'avantage principal de cette Association est de ménager d'une part la juste susceptibilité du pauvre; ce n'est pas une aumône qu'il reçoit, c'est sa part de l'économie qu'il a mise en réserve, qui lui est comptée, jointe au bénéfice de la cotisation de l'associé qui n'a pas besoin. Celui qui a besoin aujourd'hui en profite, et demain il en fera profiter l'heureux d'aujourd'hui devenu malheureux.

Un autre avantage, c'est de faire un bien plus large avec des ressources moins grandes. L'aumône ordinaire, en prévoyant à tout, est quelquefois un prétexte pour la paresse de ne pas s'aider; mais ici chacun s'aide: l'Association seulement, ou en règle ordinaire, se contente d'abaisser les prix des objets de consommation; elle les tient au niveau des ressources du travailleur qui veut s'aider.

### **A quoi servent les prêtres ?**

Qui a été le défenseur des pauvres en tout temps? Le prêtre, depuis saint Paul qui prenait sous sa protection l'esclave Onésime, depuis saint Pierre

qui recueillait les aumônes des riches pour les malheureux, depuis les apôtres qui nommaient des dignitaires ecclésiastiques pour protéger, soutenir, soigner, visiter les pauvres, les veuves et les orphelins, jusqu'à l'ermitte, jusqu'au solitaire de la Thébaïde qui faisait l'aumône du produit de son travail, jusqu'au moine bénédictin qui était hospitalier par devoir de vœu ; jusqu'au capucin qui donnait son bien aux pauvres avant de prendre le capuchon, qui épousait la pauvreté pour l'honorer, qui était l'ami du peuple à une époque où le peuple était souvent pressuré ; jusqu'à ces temps où nous trouvons toujours des prêtres, des religieux, à la tête de toute œuvre de bien et charité.

Qui s'est fait l'instructeur gratuit du peuple ?  
Le prêtre.

Qui s'est fait le gardien des voyageurs dans les chemins périlleux, comme au Saint-Bernard ?  
Le prêtre.

Qui s'est dévoué au rachat des captifs ?  
Le prêtre, comme les Trinitaires.

Qui s'est fait, au péril de sa vie, et au sacrifice de sa famille, le civilisateur des sauvages ?  
Le prêtre.

Quand un homme trompé, séduit, dépravé par les doctrines philosophiques du jour, est abandonné à ses vices, à sa misère, à ses remords, par ceux qui l'avaient corrompu, à qui va-t-il demander une consolation et une espérance de pardon ?  
Au prêtre.

Quand une femme a été débauchée par les le-



rons, les exemples et la dépravation de ceux qui aboient au prêtre, à qui va-t-elle demander, s'il n'y a plus lieu pour elle de se réhabiliter, et de rentrer dans des voies meilleures? Au prêtre.

Quand des corrupteurs l'ont délaissée, après lui avoir enlevé son honneur, sa vertu et ses jeunes années, auprès de qui la malheureuse victime va-t-elle implorer un peu de miséricorde et de pitié? Auprès du prêtre.

Quant les enfants n'ont plus de père sur la terre, ou ce qui pis est, quand leur père leur apprend à maudire Dieu, qui veille sur l'orphelin, qui s'attendrit sur le petit enfant abandonné, qui lui apprend à connaître Dieu, à aimer la vertu, à éviter le mal? Le prêtre.

Quand les enseignements du cabaret, du club, des mauvais livres, des avocats de village, ont attiré des passions immondes et ont conseillé ces crimes que la justice humaine réprime avec une bien légitime sévérité, qui va rappeler au repentir ces âmes perdues, qui pénètre dans les cachots, qui entre dans les galères, et leur fait entendre des paroles de charité et de tendresse compatissante? Qui? Le prêtre, le jésuite.

Qui a la sollicitude de toutes les misères? Qui prend pour le pauvre honteux? Qui a la confiance de toutes les souffrances? Le prêtre.

#### A QUOI SERVENT LES ENNEMIS DE LA RELIGION?

Dotent-ils des hôpitaux? fondent-ils des maisons d'hospitalité et de refuge pour les pauvres? —

Non , ils pillent les couvents pour leur profit personnel comme en Suisse ; ils abolissent les fondations pies et charitables, comme jadis cela se fit en France ; ils appauvrissent les hôpitaux, comme cela eût lieu dans un temps éloigné de moins d'un siècle.

Ils parlent beaucoup d'instruction gratuite, ont-ils fondé des écoles gratuites ? — Non , ils proposent d'en fonder avec la bourse d'autrui , et de réserver un large salaire aux maîtres ; alors ils se feront maîtres d'école.

En attendant le salaire, commencent-ils à donner des leçons gratuitement ? — Non ; mais ils ne peuvent souffrir que les religieux , que les religieuses, que les prêtres ouvrent des écoles gratuites , et ils les assujétissent à mille empêchements, pendant longtemps.

Ils parlent beaucoup de charité, distribuent-ils leurs biens aux pauvres, visitent-ils les prisonniers, consolent-ils les malheureux ? Non : vêtus chaudement, assis à côté d'un feu pétillant, confortablement repus, abrités par des portes bien calfeutrées, ils dissertent, au milieu de l'hiver, sur les moyens économiques de chauffer le logement des pauvres qui n'ont point de gîte ; ils calculent le poids de sécule de pommes de terre, suffisant pour nourrir chaque jour les travailleurs affamés. Mais si ce pauvre, si cet affamé venait importuner ce philanthrope par le récit de sa misère ; s'il venait demander l'aumône, on lui montrerait l'enseigne écrite au coin de la rue : *La mendicité est interdite.*

A qui s'adressera ce pauvre ? Au prêtre que le philanthrope lui disait de haïr.

L'ennemi de la religion parle beaucoup de dévouement, de fraternité, d'amour pour le peuple, il ne fait rien. Le prêtre n'écrit pas des théories, parle peu, et agit beaucoup.

### LA RELIGION ET LES PHILOSOPHES.

#### Dialogue.

Que voulez-vous ?

— Du changement.

— Je ne change pas.

— Mais tout est changé dans le monde : l'astronomie a changé, la chimie a changé, la philosophie a changé, l'Etat a changé ; pourquoi êtes-vous toujours le même ?

— Parce que je viens de Dieu, et que Dieu est toujours la même.

— Mais sachez que nous sommes les maîtres ; nous avons des milliers d'hommes sous les armes, nous tirerons l'épée ; l'épée qui brise les trônes, pourra bien couper la tête d'un vicillard et déchirer les feuillets d'un livre.

— Faites, le sang est l'arôme où je me suis toujours rajeunie.

— Eh bien ! voici la moitié de ma pourpre ; accordé un sacrifice à la paix, et partageons.

— Garde ta pourpre, ô César ! demain en l'en-terrera dedans, et nous chanterons sur toi, l'*Alleluia* et le *De profundis*, qui ne changent jamais.

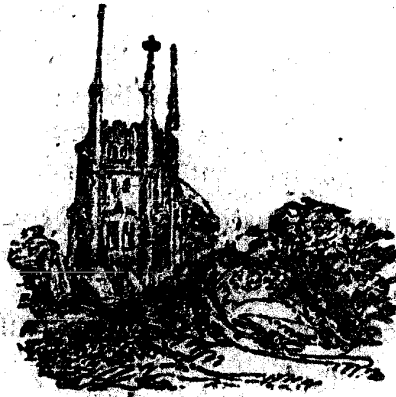
Ne sont-ce pas là les faits ? Aujourd'hui encore , qu'est-ce que l'on nous dit ? Qu'est-ce que toutes les feuilles spirituelles ou non spirituelles qui s'impriment en Europe ne cessent de nous reprocher ! Mais ne changerez-vous donc jamais , race de granit ? Ne ferez-vous donc jamais à l'union et à la paix quelques concessions ? Ne pouvez-vous donc nous sacrifier quelque chose , par exemple , l'éternité des peines , la confession , la divinité de Jésus-Christ ? ou bien encore la Papauté , seulement la Papauté ; donnez au moins le bout de ce gibet que vous appelez une croix !

Ils disent ainsi. La croix les regarde , elle sourit , elle pleure , elle les attend : *Stat crux dum volvitur orbis*. Comment changerions-nous ? L'immuabilité est la racine sacrée de l'unité ; elle est notre couronne , le fait impossible à expliquer , impossible à détruire. Ni la vie ni la mort ne l'ôteront de nos mains : empires de ce monde , prenez-en votre parti ! *Stat crux dum volvitur orbis*.

#### LIBERTÉ DE L'ÉGLISE EN AUTRICHE.

— Au commencement de cette année , le jeune empereur d'Autriche a brisé les entraves que son ancêtre avait fait peser sur l'Eglise. Ce grand acte de réparation et de justice suffit pour illustrer le règne de ce jeune empereur. Liberté de correspondance des évêques avec le Saint-Siège , abolition du *placet regium* , soit du permis du roi pour toutes les publications de l'autorité ecclésiastique , reconnaissance de la juridiction canonique , consécration de la liberté du repos du dimanche , res-

pect et déférence pour les avis des évêques de la province, espérance de ne faire aucune présentation épiscopale sans avoir pris le conseil des évêques. annonce de négociations avec le Saint-Siège pour les points à régler entre les deux puissances : telles sont les dispositions du décret du gouvernement impérial.



### Les Rogations.

#### I.

C'est la fête des ermitages,  
Des laboureurs et des bergers,  
Entre les fleurs et les orages  
C'est un autel dans les vergers.

Les rossignols sous les feuillages,  
Voyant leurs nids mieux ombragés,  
Aux clochers des pieux villages  
Unissent leurs hymnes légers.

Le ruisseau donne un frais murmure ,  
Le jour sa clarté la plus pure ,  
Chaque tige son flot d'encens ;

Car l'espérance des chaumières ,  
Dont le ciel bénit les accents ,  
Est la plus douce des prières.

## II.

A travers les fraîches clairières ,  
On voit le cortège onduler ;  
Et sur les franges des bannières  
Les papillons viennent voler.

Les chants rustiques et sévères  
Au bruit des flots vont se mêler ;  
Et des enfants les voix légères  
Comme les eaux semblent couler.

Puis la foule , sur la colline ,  
Parmi les églantiers s'incline  
Au pied de la croix de granit ;

Et dans le silence elle adore  
Celui qui fit naître l'aurore ,  
Et chanter l'oiseau dans son nid.

E. DE VALBELLE.

Le 4 mai 1850.

## MORALE, CONSEILS ET AVIS.

### **Les trois fléaux de la Société.**

Savez-vous quels sont les fléaux les plus ruineux, les plus irrémédiables de la société? ce n'est ni la grêle, ni l'incendie, ni les inondations, ni la disette, ni la peste, ni la guerre. Ce sont là de grands maux pourtant, mais ils ne durent pas toujours, ils ne se montrent qu'à de rares intervalles et pour quelques instants seulement. On peut y apporter remède. Mais les fléaux auxquels nuls autres ne peuvent être comparés, sont **LE CABARET, LES MAUVAIS LIVRES ET L'AVOCAT DE VILLAGE.**

**LE CABARET** est le père de l'ivrognerie, du jeu, du libertinage, de l'irrégion, de la paresse. Il suffirait d'un seul de ces enfants terribles pour gâter et corrompre la jeunesse.

Quand vous voyez un pays sans cabaret, dites hardiment : les habitants y sont laborieux, sobres et honnêtes, ils jouissent de la plénitude de leur bon sens, les huissiers ne les visitent pas; les fermiers sont en bonne intelligence avec leurs maîtres; les paroissiens aiment et écoutent leur curé; les filles sont sages et modestes, les jeunes gens sont soumis à leurs parents et point libertins, les terres sont bien cultivées.

S'il y a des cabarets dans un pays, et à proportion qu'il y en a, soyez sûr que les terres sont en friche, que le curé est persécuté, que les enfants sont mal élevés, que les femmes n'ont souvent point de pain pour la famille, point de bois pour le foyer, point d'argent pour le ménage; que l'on fait des dettes, et qu'on les renie; que le principe : *la propriété c'est le vol*, y est en grand honneur, qu'on y est généralement débauché, paresseux, joueur, gourmand, mauvais sujet enfin.

C'est là que les prisons se recrutent; car les crimes les plus épouvantables ont ordinairement été conçus dans le cabaret, ou préparés de loin dans le cabaret, ou inspirés par le cabaret.

Ne passez pas dans ce pays pendant la nuit.

N'y choisissez pas une femme pour votre fils; sous les superbes pretintailles de la toilette de la prétendue, il n'y aurait probablement que de la vermine; n'y prenez pas non plus le mari de votre fille, vous seriez attrapé quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent.

Si vous avez une terre et une maison dans ce pays, vendez-les si vous le pouvez; car vous risqueriez de n'en pas recevoir le fermage et de passer pour un gueux de propriétaire.

**LES MAUVAIS LIVRES.** On appelle mauvais les livres qui tendent à diminuer dans les âmes les sentiments de religion, de morale et de probité; ceux qui par des mensonges calculés égarent le lecteur, et lui inspirent d'injustes préventions.

N'exceptons pas de cette catégorie ces petits



livres semés par le colporteur protestant, et commentés avec un air de sournoise bonhomie propre au *momier*, dans le but de calomnier la foi catholique et son culte.

Les tristes résultats de la lecture des mauvais livres sont faciles à constater.

Depuis quand tel jeune homme et telle jeune fille ont-ils fait le premier pas dans le vice? Depuis qu'ils ont lu tel ou tel roman.

Depuis quand cet ouvrier auparavant laborieux, bon père, bon mari, paisible, content dans sa condition, est-il violent, inquiet, détourné de travail, envieux du bien qu'il n'a pas, méchant envers sa femme, emporté dans ses paroles? Depuis qu'il a eu le malheur de lire les livres de la Sociale.

Les trois quarts des malheureuses jeunes filles qui s'asphyxient, qui se jettent à l'eau, ou par la fenêtre d'un troisième étage (et la chose n'est pas rare), y sont ordinairement poussées par les livres mauvais qui leur ont tourné la tête, et qui leur ont inspiré des passions insatiables et désespérantes. Quand les lecteurs de mauvais livres ne se tuent pas, ils vont finir dans les maisons d'aliénés.

Les journaux citaient naguère un trait frappant, à ce sujet. Un célèbre écrivain du jour, visitant une maison de détention d'aliénées et de femmes de mauvaise vie, parlait avec le directeur de la littérature de notre époque. Le directeur précisait avec une grande justesse l'apparition des productions les plus perverses. Comment, lui dit

**l'écrivain, pouvez-vous ainsi vous tenir si bien au courant des publications nouvelles ; absorbé comme vous l'êtes par les soins de votre emploi ? —**  
**« Je n'ai pas besoin de lire, répondit le directeur, je n'ai qu'à compter le nombre des nouveaux venus dans la maison, et quand il est en hausse, je puis affirmer, sans crainte de me tromper, qu'un mauvais livre ou qu'une mauvaise pièce de théâtre paraît en ce moment. J'en ai l'expérience. »**  
**C'est Jules Janin qui raconte cette anecdote, dont il peut faire son profit lui-même.**

**L'AVOCAT DE VILLAGE.** Il faudrait un gros volume pour dépeindre le genre et les espèces de cette production propre à notre siècle. Il y a cent ans, elle était aussi rare que la pomme de terre. Nous n'avons que quelques lignes pour l'esquisser. Néanmoins nous la ferons suffisamment connaître.

**Distinguons d'abord l'avocat de village demi-bourgeois.** Un profond observateur en trace le portrait suivant : « Il a cinquante ans ; il aime à plaisanter des saints mystères et des miracles ; il a le sourire goguenard, le ventre gros, les broloques pendantes, le col de chemise jusqu'aux oreilles. Il ne voit, ne juge, ne croit que par Voltaire, dont il a entendu lire jadis quelques feuillets ; il branle la tête à toute autre opinion.

« A côté de cet esprit fort, broute et rumine le bon troupeau d'hommes incapables de rien, ils voient rire et ils rient, ils voient faire et ils font... Honnêtes existences consommées sur

place, sans autre souci que de s'emplir et de se dilater. A quoi bon des livres? pourquoi se brouiller la cervelle? Les pieds chauds, du vin potable, voilà la vie. On vend sa marchandise, on paie ses impôts, on salue le gendarme, tout est dit et la morale est satisfaite. »

Le 24 février a presque tué cet avocat de village. Il a eu peur, on l'a vu à la messe quelquefois; il a même invité son curé à dîner, un jour. Souhaitons que ce commencement de conversion arrive à bonne fin.

Après l'avocat de village demi-bourgeois, vient l'avocat de village, politique, gazettier, orateur de club, théologien, jurisconsulte. Un moraliste dépeint ainsi les hommes qui composent cette classe. « Ce sont les désœuvrés du pays, espèce malfaisante, parce qu'elle est inutile, qui n'appartient ni au peuple, parce qu'elle est paresseuse, ni à la bourgeoisie, parce qu'elle est ignorante, mais qui a pris de ces deux classes ce qu'elles ont de mauvais, l'envie et la vanité; révolutionnaires qui lisent le journal sans le comprendre, race qui pullule dans les jours de trouble pour disparaître à l'heure du danger, et qui se compose de petits propriétaires obérés, de médecins sans malades, de notaires sans clientèle. »

Cet avocat de village trône habituellement dans le café; il préside le club ou il en occupe exclusivement la tribune, il rédige des adresses fulminantes, il pourvoit le journal démoc-soc du département des anecdotes grivoises et mensongères nécessaires pour entretenir le feu sacré dans l'âme

des frères et amis. Il disserte sur tout. Il sait ce que le président pense, ce que les ministres décident en conseil, dans quelles poches va s'éparpiller la monnaie des contribuables. Toutes ses appréciations politiques se résument par cette formule : *Les gros mangent les petits*. Trois ou quatre fantômes effrayent ensemble ou alternativement son imagination : les jésuites, la dime, l'inquisition, l'exploitation de l'homme par l'homme. Mais qu'est-ce que la dime, qu'est-ce que l'inquisition, qu'est-ce que les jésuites, qu'est-ce que l'exploitation, par le temps qui court ? L'avocat de village serait fort embarrassé s'il devait définir ce qu'il y a au fond de ces mots sonores. On les lui a sériné et il les répète avec les plus beaux éclats de sa voix, et le béat paysan se laisse persuader que cela vaut dire de terribles choses. Le curé de la paroisse menace-t-il de faire pendre, brûler ou au moins emprisonner ceux qui ne vont pas à la messe ou qui ne font point de pâques ? menace-t-il de saisir les récoltes et de s'en approprier une part ? Nullement, c'est pourtant ce que signifient dime et inquisition. Vous étonneriez encore étrangement l'avocat de village si vous lui disiez qu'un jésuite est tout bonnement un homme comme lui, un citoyen français aussi bien qu'un autre, et qui, à la différence de bien des gens, fait vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, qui se lève à quatre heures du matin, dit la messe, instruit les pauvres, console les malheureux, prie pour ceux qui l'outragent, et se consomme dans le ministère des bonnes œuvres,

Tout cela est vrai pourtant, mais parce que c'est vrai, cela ne se lit pas dans le journal de cabaret, et ne se dit pas dans le club : car avant tout le jésuite a tort d'être catholique et prêtre, et c'est si commode, tout en ayant l'air de respecter les catholiques et les prêtres, de dénigrer leur caractère et leur culte sous la robe du jésuite !

La troisième espèce d'avocat de village est le *flâneur*. Il est ordinairement ouvrier rentré au village après son tour de France. Il porte un chapeau pointu sur l'oreille, il joue au billard, il démontre la carambole, il excelle à culotter les pipes. Il bat sa femme, il parle un jargon français, et rit de Dieu, de la religion et des honnêtes gens. Le besoin de travailler le corrige ordinairement à l'âge de quarante ans, et il peut encore mériter l'épithète : *bon père, bon époux, etc.*

Toutes ces espèces d'avocats de village se sont confondues dans des mêmes noms depuis le 24 février. Ils se sont appelés *Icariens, Socialistes, Rouges ou Voraces*, et se sont précipités par la trouée du 24 février à la chasse aux places.

---

N'ENTREPRENDS AUCUNE AFFAIRE AVANT D'AVOIR  
CONSULTÉ DIEU ET TA BOURSE.

Nos bons vieux pères aimaient les proverbes, et en faisaient leur règle de conduite. Celui que nous venons de citer vaut un gros livre, et ferait la fortune et le bonheur du monde, s'il était mis

en pratique. Bien des gens seraient honnêtes, et riches, qui ne sont ni l'un ni l'autre, s'ils étaient conduits d'après ce proverbe.

*Si l'on n'entreprenait aucune affaire avant d'avoir consulté Dieu, on intenterait trois fois moins de procès, et on n'irait pas engraisser bêtement la patte de ceux qui vivent des sottises d'autrui. — On n'entreprendrait jamais ces affaires fripponnes qui peuvent enrichir aujourd'hui, et envoyer demain leur homme à la prison et aux galères, sans compter le déshonneur qui suit. — On n'appellerait pas l'art de tromper et de plumer les bonnes gens, une habileté dans les affaires. — La livre aurait toujours seize onces, on ne vendrait pas du lin pour livrer du coton. — On travaillerait, la semaine pleine, et on prierait Dieu, le dimanche.*

Les jeunes gens, avant de demander une fille en mariage, s'enquerraient de ses vertus plutôt que de sa fortune. On n'épouserait plus simplement une dot, sauf à prendre la femme par-dessus le marché et à la délaïsser ensuite. Les époux seraient plus unis, la famille mieux élevée.

Les jeunes filles estimeraient dans ceux qui prétendent à leur main, les bonnes mœurs plutôt que la fortune, la bonne renommée plutôt que la belle figure, que la belle jambe et l'agréable sourire. Il y aurait moins de femmes battues, moins de divisions dans le ménage.

Les ouvriers de la campagne ne quitteraient pas si étourdiment leur village, pour venir à la ville endosser les vices du citadin avec l'habit à la

mode. Ils resteraient fidèles à leur clocher, aux bonnes vieilles coutumes de leurs pères; ils ne seraient pas atteints de cette tentation de luxe, de débauche, de dissipation qui ruine le travailleur de la ville et finit par lui casser les bras. Mais heureux dans sa modeste condition, il se conserverait robuste et craignant Dieu, il aurait quelques économies pour ses vieux jours, il serait honnête et honoré, il verrait prospérer les enfans de ses enfans qui lui fermeraient les yeux. Il n'irait pas mourir à l'hôpital.

Oh! si l'on n'entreprenait aucune affaire *avant d'avoir consulté Dieu!*

*Si on n'entreprenait aucune affaire avant d'avoir consulté sa bourse, on ne dépenserait pas deux sous, quand on n'en a qu'un. — On n'achèterait pas pour mille francs, quand on ne peut en payer que cinquante. — On ne risquerait pas dans le commerce cent mille francs, quand on ne peut répondre que de la moitié. — On se contenterait de manger des merles quand les grives sont trop chères; on ne s'attifera pas de si belles modes, on ne s'enrubannerait pas, on ne se cocarderait pas si joliment, quand on n'a pas de quoi changer de chemise, quand l'huile manque à la soupe. — On mettrait de côté les petites épargnes de chaque jour, pour s'en faire une ressource à l'heure de la maladie, de la vieillesse ou du chômage. — On aimerait mieux donner un sou pour payer sa chaise à l'église, le dimanche, que de dépenser trois francs au cabaret, et de s'y enivrer avec du vin tourné qui fait mal à l'âme et au*

corps. — On sanctifierait le dimanche, on travaillerait le lundi. Oh ! que de banqueroutes de moins ! que de vertus mieux gardées ! que de misères évitées, si on savait consulter sa bouche avant d'agir !

### Conseils et Axiomes.

\* \* On perd souvent plus dans un jour par négligence, qu'on ne gagne dans une semaine par le travail.

\* \* Si tu as des foins à terre et des gerbes sur le sillon, ne laisse personne à la maison.

\* \* Le fermier qui n'a pas de soin sera toujours dans le besoin.

\* \* Le routinier est mauvais cuisinier. — Avec la routine on fait maigre cuisine.

\* \* La paresse est sœur de la gourmandise, est mère de la pauvreté, de la misère, du vol, et de tous désordres.

\* \* Quand on travaille on ne pense pas à mal.

\* \* Quand tu fais mal, confesse-toi ;

Quand tu fais bien, défie-toi ;

Quand tu gémis, console-toi ;

Toujours pense à Dieu près de toi.

### *La raison du socialisme.*

\* \* Quand il n'y a rien au râtelier, les ânes se battent. — Mais pourquoi n'y a-t-il plus rien ?



### La fête patronale.

Où allez-vous donc si fringant et si leste avec vos soixante ans, mon brave père Bastien ? on dirait que vous menez vos filles à la noce.

Allons ! voisin, ne soyez pas toujours goguenard. Il faut bien fêter le patron.

C'est très juste. Mais il me semble que la messe a été solennelle, puis les vêpres assez longues, sans compter le sermon. Je ne m'en plains pas, c'était si bien dit qu'on a trouvé le temps plus court ; puis est venu le ragoût, le pâté et la bouteille d'extra. Tout cela avec les amis, avec la famille, ne peut-il pas contenter votre dévotion ?

— A vrai dire, il y en a plus qu'il ne m'en faut. Mais ces bonnes petites ne sont pas contentes à si bon marché ; elles ont faim et soif d'entendre cette fameuse chanteuse, vous savez bien... Vous n'êtes pas ici sans en savoir quelque chose. Il faut bien faire plaisir aux jeunes gens, que voulez-vous ?

— De quelle chanteuse voulez-vous parler ?

— De cette femme qui chante si bien, qui danse si superbement, et qui pour deux ou trois sous se fait voir reluisante d'or, de perles et de beauté.

— Et vous menez vos filles voir ça, père Bastien ! et vos filles ont envie d'aller admirer ça ! et vous donnerez dix sous pour montrer ce spectacle à vos filles ; vous... vous... Allons, votre Marguerite ne sera pas pour mon Baptiste.

— On ne dit pas non, voisin. Baptiste est un

brave garçon, et s'il demandait Geneviève on pourrait voir.

— Il ne la demandera pas, tant que je serai son père; si vous allez apprendre la modestie et la vertu à l'école de ces femmes qui se font voir, comme on montre des singes; si vous leur enseignez la retenue et la sagesse en leur montrant des femmes qui mettent à l'encan le faux clinquant de leur honneur et de leur parure. Voudriez-vous que vos filles se donnassent ainsi en spectacle moyennant quelques sous? Ne les regarderiez-vous pas comme déshonorées? et vous auriez raison, car une fille honnête ne se met pas ainsi en montre. Eh bien! si vous tenez à garder vos filles honnêtes, à ne pas diminuer le sentiment du respect qu'elles doivent à leur sexe, de la pudeur qui leur est innée, retournez chez vous. Quand on laisse voir du sang aux taureaux, ils deviennent furieux, on n'en est plus maître.

Quand vous aurez payé pour faire voir à vos filles ce que c'est qu'une femme qui s'étale à tous les yeux, sans rougir, vous ne serez pas surpris si plus tard vos filles n'ont plus la modestie des yeux, ni la retenue, qui est la vertu des jeunes personnes.

Bastien comprit, le rouge monta au front de Geneviève et de ses sœurs. Elles rebroussèrent chemin avec leur père.

---

## FRATERNITÉ.

Le bon exemple a souvent une influence plus décisive que les meilleures leçons. En fait de fraternité, nous offrons à nos lecteurs l'histoire suivante, dont l'héroïne obscure a fait son éducation morale autrement que par la lecture des feuilles socialistes.

Mlle \*\*\* perdit de bonne heure ses parents et sa fortune. Dès son enfance, elle fut obligée de gagner le pain de chaque jour avec le travail de chaque jour, avec le travail de ses mains : les croyances religieuses lui rendirent aisés la résignation et l'espoir. Bientôt, cependant, ne pouvant travailler, elle vit s'asseoir à son chevet la misère pâle et triste. Heureusement, Avignon n'est pas une de ces villes où les pauvres, les infirmes et les abandonnés n'ont de recours que la charité légale : la charité chrétienne ne pouvait ici manquer à sa mission.

La maladie était douloureuse, mais non plus forte que la résignation ; la sérénité ne cessa de régner sur le visage de la malade : elle comptait sur la Providence, la Providence ne lui manqua pas.

Une fille pauvre et du peuple (là sont les dévouements les plus sublimes), eut l'occasion de voir Mlle \*\*\* et résolut de se dévouer à son service. Elle était à cet âge où l'on cherche d'habitude les distractions et la joie, où le plaisir a les plus entraînantes promesses ; mais la pauvre fille avait appris le précepte : vous aimerez votre prochain. Donc,

elle quitta la maison où rien ne lui manquait, pour aller généreusement offrir à Mlle \*\*\* de partager son indigence.

Elle avait une maîtresse bonne, affectueuse, d'un service facile ; elle la quittait pour servir une pauvre malade. Mais la douleur pouvait avoir aigri le caractère, le cri du cœur avait ordonné : rien n'arrêta ce mouvement d'abnégation sublime.

Elle vint donc résolument placer sa modeste couche auprès du lit de la malade et se mit à travailler pour deux.

Le service de la pauvre infirme est pénible ; de vives douleurs lui laissent peu de repos ; après avoir travaillé tout le jour, souvent il ne faut pas dormir la nuit, mais on ne surprendrait jamais un signe d'impatience chez la généreuse compagne de cette grande infortune.

De l'ancienne aisance de ses parents, il ne reste à Mlle \*\*\* qu'un crucifix d'ivoire. Que de larmes a séchées ce crucifix ! que de douleurs il a calmées !

Il y a déjà plusieurs années que dure cette association et jamais un regard n'a terni cet admirable dévouement. Abnégation, charité, prière, toute sa force est là.

Parfois la personne qui écrit ces lignes n'a pu s'empêcher de témoigner son admiration à l'héroïne obscure de cette histoire ; mais celle-ci s'étonne des éloges que ne lui semble pas mériter une action aussi simple. Quoi de plus naturel, selon cette âme chrétienne que de se dévouer au service d'une amie qui souffre !

Toute la solution des problèmes sociaux n'est-elle

pas dans les préceptes qui ont inspiré le grand cœur de cette fille du peuple.

K...., docteur-médecin.

---

AVIS AU PUBLIC.

Les honnêtes dupes qui, pour guérir les maux qu'ils voient dans le monde, donnent la main aux démolisseurs, et aident au renversement de la société, ressemblent à celui qui se couperait le bras parce qu'il a une égratignure au pouce, à celui qui mettrait le feu à sa maison, parce qu'il y a des rats dans son grenier.

---

VARIÉTÉS.

---

**Pas si Chinois.**

Un marin qui a longtemps habité les îles de la Sonde, est revenu dernièrement à Paris avec un chinois de 15 ans. Interrogé sur le but de cette importation, il a répondu : Je veux savoir ce que l'on peut faire d'un chinois pris jeune. — Pour ce faire, il promène son chinois partout et lui demande compte de toutes ses impressions.

— Qu'est-ce que c'est que ces enrégés qui ont

l'air de vouloir se mordre ? demandait l'autre jour le jeune magot à son cornac qui l'avait conduit à l'Assemblée nationale.

— Ce ne sont point des enragés, répondit le cicerone, ce sont les représentants du peuple.

— Qu'est-ce que c'est que ça, des représentants du peuple ?

— Ce sont les hommes les plus considérables de la France par leur savoir, leurs talents et leur fortune.

— Ah ! c'est très bien ! voulez-vous me montrer l'architecte qui a fait cette jolie église que j'admiraient tant hier ?

— L'architecte de la Sainte-Chapelle ? il n'est pas ici, mais il y a M. Nadaud, un maçon.

— Où est l'ingénieur qui a construit cette superbe machine à peigner, à filer et à tisser la laine, que j'ai vue aux Arts-et-Métiers.

— Il n'est pas ici, mais il y a M. Greppo, le tisseur.

— Et l'inventeur du daguerréotype, qui fait l'admiration du monde, depuis la nation la plus civilisée, jusqu'à la peuplade la plus sauvage ?

— Il n'est pas ici, mais il y a des vitriers et des droguistes.

— Et l'inventeur du sulfate de quinine qui a guéri un million de fiévreux dans les colonies françaises ?

— M. Pelletier, le chimiste ?

— Il n'est pas ici, mais nous avons M. Pelletier, le cuisinier de Tarare.

— Et l'inventeur du blanc de zinc qui sauve

les ouvriers peintres des coliques de *miserere* et de l'empoisonnement par l'acétate de plomb ?

— Il n'est pas ici, mais nous avons des fabricants de brochures et de journaux empoisonnés.

— Et vos agronomes les plus distingués, ceux qui ont fait faire le plus de progrès à l'agriculture ?

— Ils ne sont pas ici, mais nous avons quelque peu de professeurs et de médecins inconnus et des avocats inoépés.

— Et les auteurs de ces charmants ouvrages que vous m'avez fait lire le mois dernier ?

— Méry ? Balzac ? Alfred de Musset ? Léon Gozlan ? ils ne sont pas ici, mais nous avons M. Noël Parfait et M. Miot.

— Et les compositeurs à qui vous devez la *Muette*, *l'Eclair*, le *Chalet*, etc. ?

— Aubert, Halévy, Adam ? Ils ne sont pas ici, mais nous avons des professeurs d'harmonie sociale assez mal notés.

— Allons-nous-en, j'ai assez du spectacle.

Je dis que le peuple français me fait l'effet d'un homme qui pourrait se vêtir de velours et de soie, et qui préfère s'habiller avec de la toile d'emballage.

Tous les Chinois ne sont pas à Pékin.



*L'amour des bêtes.*

Il est bon d'avoir des chats pour prendre les rats, mais pas pour incommoder les voisins. Le fait suivant en est la preuve :

Notre humanité est sujette à des infirmités de toute nature, et succombe quelquefois à d'étranges faiblesses ! On a connu des hommes qui avaient la manie des araignées, voici venir aujourd'hui la veuve Deschamps, qui est possédée de la passion des chats ; mais ce n'est pas un ou deux de ces animaux qu'il lui faut, elle en avait jusqu'à trente.

Les habitants de la maison, rue St-Lazare, 11, à Paris, où elle demeure, incommodés par les odeurs désagréables et malsaines qu'exhalait cette ménagerie resserrée dans un petit espace, adressèrent des plaintes au commissaire de police. Pour y faire droit, ce magistrat, qui avait vainement invité la veuve Deschamps à se défaire de ses chats, se transportait, mardi matin, accompagné d'agents, au domicile de la délinquante. Il faillit être asphyxié en entrant.

La veuve Deschamps était couchée, et avait avec elle dans son lit trois chats malades ; elle prétendit n'en avoir pas d'autres ; mais un des agents, ayant regardé sous le lit, y aperçut vingt-cinq chats rangés en bataille, et qui, à sa vue, se mirent à grincer des dents. Le commissaire de police ordonna l'enlèvement des ces animaux, ce ne fut pas une petite affaire, car les agents eurent, en quelque



sorte, un combat à soutenir, et un combat des plus vifs, où maint coup de griffe fût donné, et où le sang coula. La veuve Deschamps, que les gamins du quartier n'appellent plus aujourd'hui que la veuve *des chats*, était de son côté, dans une exaspération extraordinaire, et l'on fut obligé de la maintenir. Enfin, toute la société féline fut entassée dans un sac, d'où s'échappait le concert le plus discordant qu'on puisse imaginer, et messieurs les chats furent transportés à la fourrière.

### LES AVEUX.

Je suis rouge, c'est vrai, mais bon enfant, j'aime tout le monde; je n'en veux à mort qu'aux nobles, aux prêtres, aux bourgeois, aux militaires, aux juges, aux gendarmes, et aux gardes champêtres. — Pourquoi donc en voulez-vous aux nobles? Pourquoi? belle demande! d'abord je n'en connais pas un seul, mais je les déteste: ils m'humilient. — Bien, et les prêtres? que vous ont-ils fait? — Ils m'ont baptisé, voilà tout. Je n'ai jamais eu de rapports avec eux depuis; mais je les hais pour le principe. — Qu'entendez-vous par le principe? — La soutane, donc! A bas la calotte!... V'là mon caractère! — Et les pauvres bourgeois, quel est votre grief contre eux? — Pauvres, plus souvent! ah! s'ils étaient tous pauvres, je ne les haïrais pas tous: mais c'est de la vermine! Ça mange dans l'argenterie!

ô les gueux ! — C'est juste. Mais les militaires, est-ce qu'ils ont tiré sur vous ? — Oufch ! je ne m'y frotte pas ! Mais je ne les en déteste que plus, avec leurs baïonnettes ! et qu'ils sont gentils pour les rouges ! c'est comme vos juges et vos gardes champêtres ! Mais je ne vous écoute plus ; à vous entendre, on ne pourrait détester personne.

#### EXPLOITS D'UN PATRIOTE SUISSE.

Porrentray, capitale du Jura catholique, avait pour préfet un patriote nommé Braichet.

Pendant son administration, il a chassé les religieuses et les prêtres catholiques. Parmi les faits révoltants que mentionne un rapport fait au grand conseil de Berne, *l'Observateur de Genève* cite le suivant, qui est une déclaration du gendarme Wcuger :

» J'entrai dans une chambre, où, en présence du préfet, mademoiselle Bach, religieuse, était occupée à serrer ses effets; le préfet l'accusait d'avoir volé des ornements d'église; elle était oppressée et versait des larmes. Ajoutant l'ironie à la cruauté, il lui dit que, quoiqu'il fit très froid, (le thermomètre marquait 21 degrés centigrades), elle avait tort de se plaindre; qu'il la faisait accompagner par un beau gendarme et par un beau conducteur.»

*L'Observateur* ajoute :

» On sait que cette malheureuse, jetée presque sans vêtements sur un traîneau, y a contracté une

maladie mortelle, à laquelle elle vient de succomber; les médecins ont déclaré que sa maladie provient du froid qu'elle avait éprouvé; elle a réclamé de l'état, avant d'expirer, 2,400 fr. de dommages-intérêts. Le conseil exécutif, dans sa séance publique du 5 août 1850, a ordonné que les pièces de cette affaire seraient jointes à la procédure dirigée contre le préfet. »

Autre exploit du susdit préfet :

» Non content d'avoir fait décréter la prise de corps de l'aumônier Cuénat, du 60<sup>m</sup>e bataillon, pour de prétendus propos qu'il aurait tenus pendant la guerre du Sonderbund, le préfet Braichet, comme quartier-maître, a porté en compte à l'état, pour l'exercice 1846, la solde de cet ecclésiastique, montant à 79 fr. de Suisse, et en a joui depuis lors sans l'avoir jamais avisé de cette perception. Sur la plainte de M. Cuénat, la direction militaire vient d'intimer à Braichet l'ordre de restituer cet argent; mais on se demande ici si l'action de la justice s'arrêtera là. »

Le préfet Braichet n'était pas seul de cette espèce dans toute la Suisse.

### Mari et Femme en Angleterre.

Il était écrit que John Bull épuiserait tous les genres d'excentricité. Le *Morning-Post* nous apprend qu'à Nottingham, où les dames sont généralement d'une taille de tambour major, une femme vient de provoquer son mari à un combat

singulier, *coram populo*, et que le mari, en vrai gentleman, s'est empressé d'accepter.

Les deux combattants se sont rendus dans un champ. La femme a revêtu un costume de circonstance; elle a ôté son collier et ses boucles d'oreilles, puis elle a jeté le gant à son tendre époux. Une affluence considérable se pressait sur le champ de bataille. Tout Nottingham était curieux d'assister à ce piquant spectacle.

Inutile de vous apprendre quelles sont les armes choisies par ce couple nerveux et casse.

Vous connaissez les armes ordinaires de John Bull, armes forgées par la nature et annexées au bout de nos bras. C'était simplement le pugilat britannique : prononcez *boxing*.

Le combat a duré près d'une heure. « Il y a eu quinze reprises, nous dit le *Morning-Post*. D'abord la dame a eu les yeux pochés et son joli nez s'est illustré d'une certaine quantité de horions; mais elle a bientôt pris sa revanche et l'homme a vu pleuvoir sur son sinciput une grêle de taloches conjugales dont il gardera un long souvenir.

Bref, à la quinzième reprise, la chaste épouse a couché son mari à terre, par un de ces vigoureux coups de poing de la fin emprunté au prince Rodolphe et supérieurement festonné.

La femme a été proclamée vainqueur, et après ce beau fait d'armes, le vaillant couple a repris le chemin du domicile conjugal. « Depuis cet événement, ajoute le *Morning-Post*, le

crédit des maris est fortement ébranlé à Nottingham. »

### BLAGUER.

Dans un moment de naïveté dure, Proudhon a jeté à la figure des grands parleurs de la Sociale, le mot de *blagueurs*. Ce mot a fait fortune. Proudhon doit s'y connaître. Or, voici qu'on lui conteste même l'invention du mot. Il n'aurait été qu'un déplorable plagiaire. Dans les premiers jours de la révolution de février, Lamartine haranguant les badauds de Paris, L. Blanc voulut prendre la parole à son tour. — *Laissez dire le grand*, s'écria un ouvrier, *il blague mieux.*

### Ce que les révolutions coûtent.

Voici le chiffre de ce que la révolution du 24 Février a coûté à la France pour l'année 1848, sans compter les autres dépenses ordinaires.

Le personnel du gouvernement provisoire a coûté	201,000 00
Le service du Luxembourg pour M. Louis Blanc.	66,081 95
L'Assemblée Nationale,	5,978,526 90
La commission du pouvoir exécutif,	413,619 61
Le général Cavaignac,	425,455 80
La garde nationale mobile,	40,559,984 28
La distribution des drapeaux,	65,859 28

La fête de la Concorde.	847,774 86
Secours extraordinaires ,	6,000,000 00
Secours aux gardes nationaux en juin 1848 ,	2,658,290 44
Cérémonie funèbre des victimes de Juin et obsèques de l'arche- vêque de Paris ,	446,789 20
Garde nationale mobile à che- val ,	75,305 57
Promulgation de la Constitu- tion ,	694,187 70
Secours pour l'assistance à Pa- ris ,	4,500,000 00
Dépenses extraordinaires du gou- vernement provisoire ,	401,441 41
Cérémonies des victimes de Fé- vrier ,	74,888 51
Dépenses de la garde mobile de Lyon ,	706,507 82
Ateliers nationaux de Paris et de Lyon ,	44,580,285 64
Echarpes et drapeaux ,	5,258,939 03

L'impôt des 45 centimes dont il ne reste miette,  
s'est élevé à 192,664,735 fr.

Les retenues sur les traitements et pensions se  
sont élevées à 9,635,154 fr.

En outre, le journal *la Presse* estime à 25 milliards,  
les pertes supportées par l'industrie, par la propriété  
immobilière et mobilière, par les villes et les  
communes.

**Cris des parisiens**

ou histoire de l'opinion en France de 1788 à 1851.

1788. — Vive le bon Louis XVI! Vive la Reine! Vivent les notables!
1789. — A bas les notables! Vivent les états-généraux!
1790. — A bas les états-généraux! Vive l'assemblée nationale! Vive Necker! Vivent les nobles patriotes! Vivent les curés!
1791. — A bas la noblesse! A bas le clergé! A bas Necker! Vive la Constitution! Vive Lafayette! Vive Bailly! Vive le roi constitutionnel!
1792. — A bas le roi *Veto!* A bas Lafayette! A bas Bailly!
1792. — *Jun.* — A bas l'assemblée nationale! Vive l'assemblée législative! Vive Pétion! Vive Santerre! Vive Brissot! Vive Dumouriez! Vive la lanterne!
1792. — *Août.* — A bas la royauté! A bas la constitution! A bas les Brissotins! A bas Dumouriez! A bas l'assemblée législative! Vive la constitution! Vive la république! Vive Lanjuinais! Vive Vergniaud! Vive Guadet!
1793. — A bas les aristocrates! A bas les riches! A bas les prêtres! A bas le bon Dieu! Vive Robespierre! Vive Marat! Vivent les jacobins! Vive la terreur!
1794. — A bas Vergniaud! A bas les girondins! A bas les conspirateurs! A bas les modérés! A bas les lumières! A bas l'argent! A bas tout! Vive la Montagne! Vive le comité de salut public! Vive Robespierre! Vive la guillotine! Vive l'Être suprême! Vive la mort! Vive Couthon! Vive le bourreau!

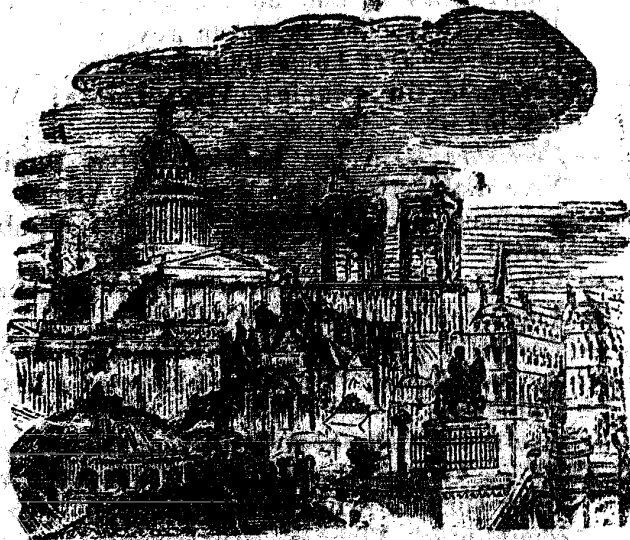
1795. — A bas la montagne ! A bas Robespierre ! A bas Barrère ! A bas le comité de salut public ! A bas les terroristes ! A bas les émigrés ! Vive Tallien ! Vivent les modérés ! Vive l'humanité ! Vivent la liberté, l'égalité et la fraternité ! Vivent les bals ! Vivent le 21 janvier ! Vive la théophilanthropie ! Du pain ou la mort !
1796. — Vive la constitution de 1795 ! Vive le 13 vendémiaire ! Vive Bonaparte ! Vive le Directoire ! Vivent les cinq-cents ! Vivent les anciens ! Vivent le 18 brumaire ! Vivent les consuls ! Vive le premier consul ! vive le consul à vie ! Vive le pain !
- 1797 à 1808. — A bas la république ! A bas le consulat ! A bas le tribunal ! A bas la paix ! Vive l'empereur ! Vive l'armée ! Vive le sénat ! Vive la conscription ! Vive la Légion-d'Honneur ! Vivent les titres ! Vive Joséphine !
- 1809 à 1813. — A bas l'Autriche ! A bas l'Espagne ! A bas le pape ! A bas Joséphine ! Vive Marie-Louise ! Vive l'Autriche ! Vive le roi de Rome ! Vive Joseph ! Vive Jérôme ! Vive Murat ! Vivent les moustaches ! Vive la chair à canon ! Vive le grand Napoléon !
1814. — A bas le tyran ! A bas le roi de Rome ! A bas Murat ! A bas Joseph ! A bas Jérôme ! A bas la conscription ! A bas l'aigle impérial ! A bas le sénat ! A bas le grand Napoléon ! Vive le roi législateur ! Vivent les alliés ! Vive la charte ! Vive le drapeau blanc ! Vive Monsieur ! Vive la liberté ! Vive la paix !
1815. — *Mars.* — A bas les Bourbons ! A bas les royalistes ! A bas les alliés ! A bas la paix ! Vive Bonaparte ! Vivent les grognards ! Vive le Champ-de-mai ! Vivent les fédérés ! Vive Benjamin Constant ! Vive Dupin ! Vive la révolution !



1815. — *Juillet.* — A bas le Corse ! A bas les représentants ! A bas les fédérés ! A bas la révolution ! Vive Louis-le-Désiré ! Vive l'empereur Alexandre ! Vive l'empereur d'Autriche ! Vive le roi de Prusse ! Vivent les émigrés de Gand ! Vive la restauration ! Vive la paix ! Vive la religion ! Vivent les royalistes !
- 1816 à 1830. Vive la chambre introuvable ! A bas la chambre introuvable ! Vive la charte ! A bas la charte ! Vive la religion ! A bas les missionnaires ! A bas les jésuites ! vive la garde royale ! Vive Villèle ! Vivent les 221 ! A bas le ministère ! Vive la légitimité !
1830. — *Juillet.* — A bas Charles X ! A bas le dauphin ! A bas le duc de Bordeaux ! A bas la légitimité ! A bas la garde royale ! Vive la chambre ! Vive Louis-Philippe ! Vive la souveraineté du peuple ! Vive Laffite ! Vive Dupin !
1830. — *Décembre.* — A bas Laffite ! A bas Dupin ! Vive Lafayette ! Vive Maugum ! Vivent les polonais ! Vive la guerre ! Vivent les républicains !
1831. — Vive Casimir Perrier ! Vive Soult ! Vive Lobau ! Vive la paix ! A bas les républicains !
1832. — Vive la république ! Vive Lafayette ! A bas Louis-Philippe ! Vive Louis-Philippe ! A bas la république !
1839. — Vive la république ! A bas la république !
- 1848 à 1850. — Vive la réforme ! Vive Odilon Barrot ! A bas Guizot ! A bas Louis Philippe ! Vive la république ! Vive le gouvernement provisoire ! Vive Lamartine ! Vive Ledru-Rollin ! Vive les champions ! A bas les communistes ! Mort à Cabet ! A bas Blanqui ! Vive l'assemblée nationale ! A bas l'assemblée nationale ! Vive Bar-



bès! Vive Blanqui! Vive la république démocratique et sociale! A bas Barbès! etc. Vive Cavaignac! A bas Cavaignac! Vive Louis Napoléon! Vive l'empereur! A bas Louis Napoléon! Vive Louis Napoléon! Vive la légitimité! Vive le roi! Vive l'empereur!



UN MAUVAIS ACCOMMODEMENT VAUT MIEUX QU'UN BON PROCÈS,  
OU LES FRAIS D'UN PROCÈS.

La fable de l'*Huitre et les Plaideurs* est d'une vérité éternelle. Aujourd'hui, comme jadis, les frais de justice dévorent trop souvent l'huitre, c'est-à-dire la valeur de l'objet en litige, et il ne reste aux deux parties, même au gagnant, que les écailles pour toute pâture, ce qui est peu substantiel.

Croyez-vous que les cinq à six mille francs de frais de procédure pour deux boîtes de soin mangées par un ânon, dans la pièce des *Plaideurs*, soit une exagération de poète comique ?

Et cependant, la manie de plaider est trop répandue, non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes, surtout en certaines provinces.

Il y a quelques années, je passais à Domfront en Basse-Normandie : par curiosité, je demandai combien on comptait d'avocats dans ce petit chef-lieu d'arrondissement, qui renferme à peine deux mille âmes : — Une quinzaine, me répondit-on.

Ce sont les plaideurs campagnards qui défraient principalement ce nombre formidable de robes noires et de bonnets carrés.

Dans ce même voyage au bon pays de Basse-Normandie, je m'arrêtai quelques heures dans la ville d'Argentan, — qui, du reste, me parut avenante et jolie, — pour attendre le départ d'une diligence. Tout en me promenant, pour *tuer le temps*, comme on dit, je vins à passer devant le palais de justice. Les fenêtres de la salle d'audience étaient ouvertes, car il faisait chaud, — et l'on entendait un avocat s'escrimant à pleine voix. Par désœuvrement et curiosité, j'entrai. On bataillait sur la position précise où devait se trouver certaine borne d'un champ en l'an vi de la république ; il y avait cinquante

ans : allez-y voir ! Que de paroles , d'encre et de papier timbré se dépensaient pour cette borne !

On sait que le bon roi saint Louis se plaisait à rendre lui-même la justice , assis sous un arbre du bois de Vincennes : les procès étaient terminés tout de suite et gratis par cette juridiction paternelle ; ils durèrent plus longtemps et coûtent plus cher devant nos tribunaux.

D'après les récits arabes, le calife de Bagdad, Aaroun-al-Raschid, s'acquittait aussi des fonctions de juge, sans plus de longueurs ni de frais que saint Louis ; mais il complétait ses arrêts par une petite cérémonie digne d'être mentionnée. Au plaideur qu'il trouvait dans son tort, il faisait appliquer, séance tenante, cinquante vigoureux coups de bâton sur l'échine, pour lui apprendre à intenter un procès injuste. Il est probable que les chicaneurs étaient moins communs à Bagdad que dans notre belle France.

Ce procédé ne serait pas de mise , je le sais , dans nos mœurs constitutionnelles ; mais , à la place , pourquoi n'infligerait on pas au plaideur condamné une forte amende ? Avec le produit de ces amendes , on pourrait supprimer ou diminuer notablement ces gros frais de justice qui n'arrêtent guère le plaideur de profession et qui empêchent très-souvent l'honnête homme de soutenir son bon droit. Le perdant est condamné à payer les dépens, soit ; mais il a fallu toujours en faire l'avance, en attendant un jugement définitif que les mille ressources du métier peuvent faire traîner pendant des années.

Il y aurait là, ce me semble , un frein moral et une réforme salutaire. Je voudrais qu'un de nos sept cent cinquante législateurs jugeât cette idée digne d'être ramassée. N'est-il pas permis de croire , sans trop de vanité , que parmi les nombreuses propositions dues à l'initiative parlementaire , on en trouverait de plus raisonnables ?

Par ce moyen , ou par tout autre meilleur , plût au

ciel qu'il fût possible d'extirper dans les campagnes cette manie procédurière, qui est une de leurs plaies, un de leurs fléaux. Outre l'intérêt, l'amour-propre se met de la partie, puis aussi l'esprit de vengeance, sentiment pire encore. Il n'est pas rare d'entendre un Bas-Normand dire, en parlant de l'homme avec lequel il est en discussion : « Je lui ferai manger de l'argent. » C'est à qui des deux aura le plus de pièces de cent sous à jeter dans la gueule de ce monstre insatiable, la chicane.

Je voudrais que l'histoire suivante, exemple trop commun, servit de leçon à quelques-uns de nos *chicaneaux* de village.

Dans une commune d'un de ces départements où fleurit, de préférence, l'esprit procédurier, vivaient deux cultivateurs, que nous appellerons, l'un Jean Leroux, si bon vous semble, et l'autre Pierre Gauthier. J'en demande pardon à tous les Leroux et les Gauthier, lesquels ne sont pas, certes, en petit nombre : il y en a même tant que l'application ne peut tomber sur personne.

Tous deux possèdent un joli petit bien, chacun huit ou dix arpents, moitié herbage, moitié terre à blé. Une haie seulement les sépare, une bonne haie d'épines, verte clôture, couronnée de blanches fleurs au printemps, qui vaut bien une muraille, et qui réjouit l'œil beaucoup plus.

Mariés, pères de famille, Jean Leroux et Pierre Gauthier sont de bons travailleurs, c'est une justice à leur rendre, laborieux, industriels, faisant produire au sol ce qu'il peut donner, et s'entendant à tirer parti de leurs denrées aussi bien que le plus fin marchand de Paris.

Mais, hélas! vous savez le proverbe : *qui terre a, guerre a*. Cet adage, qui est généralement vrai, l'est surtout dans le pays où se passe mon histoire.

Néanmoins, nos deux voisins avaient longtemps vécu

en bonne intelligence, échangeant leurs observations réciproques sur la pluie et le beau temps, sur le haut ou bas prix du grain ou du fourrage, et autres sujets analogues, faisant route de compagnie, les jours de marché, à la ville voisine. De leur côté, les deux ménagères étaient en bons termes, et ne se refusaient pas, réciproquement, les petits services que l'on peut se rendre entre voisins. Les enfants aussi jouaient ensemble comme de francs camarades; enfin, les relations mutuelles étaient sur un pied satisfaisant.

Par malheur, près de la limite des deux héritages, un arbre s'élevait, un pommier : pourquoi faut-il que ce pommier ait porté des pommes de discorde !

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de rappeler certains articles du Code civil, liv. II, titre IV<sup>e</sup>, relatif aux *Servitudes*, section 1<sup>re</sup>, traitant des *murs et fossés mitoyens*, véritables nids à disputes et à procédure.

« Art. 670. — Toute haie qui sépare des héritages est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'un seul des héritages en état de clôture, ou qu'il n'y a titre ou possession suffisante au contraire.

» Art. 673. — Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie et chacun des deux propriétaires a droit de requérir qu'ils soient abattus. »

L'arbre dont il s'agit était planté dans la propriété de Jean Leroux. Mais le pommier n'a pas coutume de surgir d'un jet vers le ciel, droit comme un soldat au port d'armes, à l'instar du sapin ou du peuplier; il a toutes sortes d'attitudes capricieuses; il se penche, il se tord, il est bossu, baneroche, de manière à défler le talent des plus fameux orthopédistes.

Le pommier de Jean Leroux avait ses racines à trois ou quatre pieds de la haie mitoyenne; mais le tronc, à peine hors de terre, prenait une direction presque horizontale; il s'engageait dans la haie, puis, se redressant,

il la couronnait de son panache feuille, qui s'étendait moitié sur l'un, moitié sur l'autre des deux champs limitrophes.

Un jour, Jean Leroux et Pierre Gauthier étaient occupés de quelques travaux, chacun sur son territoire, et près de la ligne frontière. Sans quitter sa pioche ni relever la tête, Pierre Gauthier entamma l'entretien.

— Voisin, dit-il, est-ce que nous n'abattrons pas bientôt ce pommier là ?

Et il montrait l'arbre sus-mentionné.

— Et pourquoi donc l'abattre, voisin ? répondit Jean Leroux.

— C'est qu'il me fait trop d'ombre sur mon champ.

— Eh bien ! qu'à ça ne tienne, voisin ; je couperai les branches qui avancent de votre côté.

— Celles qui resteraient me seraient encore de l'ombre ; c'est bien plus simple de couper l'arbre même.

— Oh ! que nenni, voisin, je n'ai pas envie de couper mon pommier.

Ici Gauthier suspendit son travail, et regardant Jean Leroux, d'un air étonné, moitié narquois, comme un homme qui a, dans son sac, un argument imprévu :

— Faudrait dire plutôt *notre* pommier, voisin.

— Comment ! *notre* pommier ?

— Dam, oui... tu arbre qui se trouve dans une haie mitoyenne est un arbre mitoyen ; suffit d'avoir un brin de lecture pour qu'on ait vu ça dans le Code.

Croyez bien que chez les campagnards de Basse-Normandie, on possède son Code civil à fond, au moins tous les chapitres qui touchent le plus souvent leurs intérêts habituels.

À son tour, ce fut Jean Leroux qui prit un air sournoisement malin, comme ayant une victorieuse riposte à l'argument de son adversaire.

— On connaît le Code aussi bien que vous, voisin, dit-il ; vous auriez raison si ce pommier est mitoyen, mais il ne l'est pas ?

— Comment ! il ne l'est pas ?

— Oh ! dam, non ; il est planté à un bon mètre de la haie sur ma propriété : donc il est à moi , bien à moi .

— Ça n'y fait rien ; du moment qu'il est venu s'y fourrer, dans la haie, il y a mitoyenneté.

— Non pas.

— Si fait.

— C'est ce que nous verrons.

— Eh bien ! on verra.

La discussion, pour le moment, en resta là ; mais dès-lors il y avait germe de procès, et, dans la Normandie, ces germes là ne périssent guère, dès que le sol les a reçus.

Deux jours après, une assignation à comparaitre devant le juge de paix du canton était remise à Jean Le-roux, à la requête de Pierre Gautier.

Il serait superflu de raconter en détail comment l'obstination des deux parties rendit inutiles les tentatives de conciliation, d'arrangement amiable, faites par le magistrat, et comment l'affaire, franchissant ce premier degré de juridiction, dut être portée devant le tribunal civil de l'arrondissement. Les deux voisins, se piquant au jeu, ne voulaient ni l'un ni l'autre rompre d'une semelle.

Pour un pommier mitoyen ou non mitoyen, voilà donc les deux cultivateurs laissant là leur champ, leur maison, pour aller à la ville consulter les avoués et les avocats. Une fois entré dans cette voie, c'est fini ; on ne sait plus quand on en sortira : c'est comme ces mécaniques où le bout du doigt ne peut être pris sans que le bras, puis le corps y passent tout entiers.

A vrai dire, je n'ai jamais bien compris pourquoi il faut tout ensemble, dans un procès, un avocat et un avoué. Il me semble que de deux choses l'une : ou bien l'avocat pourrait faire la procédure, ou bien l'avoué pour



rait plaider. Je serais porté à croire qu'on n'a inventé ce double emploi que pour enlever plus de laine sur le dos des plaideurs, ou, si vous aimez mieux, plus d'argent dans leur escarcelle.

J'ai ouï raconter qu'un jeune avocat du barreau de Paris, ayant à s'occuper d'une question difficile et controversée, alla consulter un de ses anciens, un vétéran blanchi sous le harnais, c'est-à-dire sous la toque et le rabat.

— Mon cher confrère, répondit le vieux routier, sur cette question là, j'ai plaidé le *pour*, j'ai plaidé le *contre*, et j'ai gagné les deux fois.

Il va sans dire que les deux avocats, auxquels s'adressèrent Jean Leroux et Pierre Gautier, trouvèrent excellente l'affaire de leur nouveau client. Chacun d'eux aurait jugé la cause de l'adversaire non moins bonne, si c'eût été celui-ci qui fût venu le consulter.

Quant aux deux avoués, ils multiplièrent, selon l'usage, leurs coûteuses paperasses. On prétend que les frais de procédure, déjà si lourds d'après le tarif légal, se grossissent encore outre mesure, par le savoir faire de ces messieurs. Je ne demande pas mieux que de croire le contraire.

Enfin l'affaire fut appelée. Les deux avocats dépensèrent autant de phrases et d'arguments, prodiguèrent autant d'efforts de poumons, autant de gestes oratoires, que s'il s'était agi d'une succession millionnaire. Bref, ils en donnèrent au client pour son argent. Les juges qui écoutaient ou semblaient écouter, les yeux demi-fermés, ces flots d'éloquence, ordonnèrent une expertise sur les lieux. C'était assez naturel.

Puissiez-vous ne jamais apprendre à vos dépens ce que coûtent les expertises judiciaires !

Les experts ayant rédigé leur rapport, l'affaire revint à l'audience. Il y eut jugement. Le pommier fut déclaré mitoyen. Pierre Gautier avait gagné.

Mais la cour d'appel était là. Le plus simple bon sens prescrivait au perdant de ne pas user de cette ruineuse ressource ; — au gagnant , de proposer une transaction pour éviter des débats nouveaux. Malheureusement, chez l'un et chez l'autre , l'acharnement croissait de plus en plus. Ces deux hommes qui , pour toute autre dépense, auraient, comme on dit, tourné dix fois un sou dans leur main avant de le lâcher, jetaient écus sur écus pour assouvir leur manie processive, leur mutuelle animosité.

Donc, l'affaire alla en cour d'appel. Je ne porte pas en compte les déplacements, les frais de voyage, le préjudice résultant des nombreuses absences auxquelles nos deux plaideurs furent obligés. La charrue chômaît, l'herbe mûre attendait le faucheur, tandis qu'ils allaient faire le pied de grue chez l'avoué, chez l'avocat, tandis qu'au lieu de l'air pur des champs, ils respiraient l'épaisse atmosphère du tribunal, l'asphyxiante odeur de l'enragée boutique à procès.

Au bout de six mois, la cour d'appel rendit son arrêt dans un sens contraire au premier jugement. Il y avait encore le recours en cassation : l'affaire fut portée devant cette juridiction suprême.

Pour je ne sais quel défaut de forme, l'arrêt fut cassé. Renvoi et plaidoiries sur nouveaux frais. Cette fois, ce fut à Pierre Gautier que l'on donna gain de cause, c'est-à-dire le droit de faire abattre le pommier.

Jean Leroux ne fit pas appel; grugé, mangé, dépouillé jusqu'aux os par ce ver rongeur qu'on nomme un procès, il se trouvait à bout de ressources. A la vérité, le vainqueur n'était pas moins maltraité par le vaincu. Ils avaient contracté à qui mieux mieux des dettes qu'ils ne purent payer. Huissiers et recors s'abattirent sur eux comme une légion de corbeaux. Tous deux se virent expropriés de leur bien, de sorte que, définitivement, l'arbre litigieux ne fut ni à l'un ni à l'autre.

Pour un malheureux pommier, ces deux imbéciles

avaient amené leur ruine totale, celle de leur femme, de leurs enfants, auxquels, dans leur entêtement stupide, ils ne pensaient pas.

Pour éviter d'en venir là, il y avait pourtant un moyen bien simple. L'un des voisins n'avait qu'à parler comme il suit :

« Ecoutez, voisin, nous sommes en discussion. Le fonds de l'affaire est bien petit. Il ne vaut pas, certes la dé- pense, les tracassés, les pertes de temps, qu'un procès ne manque jamais d'entraîner. Faisons un arrangement. Que le pommier reste comme il est, mais convenons que les pommes qu'il portera seront mises à part et pilées tantôt dans mon pressoir, tantôt dans le vôtre : le cidre qui en proviendra sera tenu en réserve pour être bu en commun ; chaque dimanche soir, nous nous réunirons, votre famille et la mienne ; une fois chez moi, une autre fois chez vous ; nos ménagères feront tour à tour une galette ; ce sera, entre elles, à qui réussira le mieux ; cette galette, on l'arrosera gaiement avec le cidre privilégié que nous boirons à nos santés réciproques, et au lieu de procès, de fiel et de haine, cet arbre ne produira que des fruits de paix, de concorde et de bénédiction. »

En réponse de ses franches paroles, l'autre aurait touché cordialement dans la main de son voisin :

— Va comme il est dit, aurait-il répondu.

Et l'affaire se serait terminée de la sorte ; et l'on aurait eu de joyeuses et cordiales veillées d'hiver, où se fussent cimentés les rapports de bon voisinage ; et cette coutume, une fois prise, aurait été capable de survivre au pommier, après qu'il serait mort de vieillesse.

Ma solution ne se trouve pas dans le Code de procédure, elle n'emploie ni papier timbré, ni plaidoirie, cela est vrai ; mais croyez-vous qu'elle en soit plus mauvaise ?

## HYGIÈNE, AGRICULTURE, ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

### Des soins à donner avant l'arrivée du médecin, en plusieurs cas.

Les *noyés* peuvent être rappelés à la vie, même après un assez long séjour dans l'eau. Il faut bien se garder de les tenir suspendus par les pieds. On doit, tout d'abord, couper avec des ciseaux leurs vêtements humides ; les coucher sur le côté droit ; dans un lit modérément chaud ; la tête un peu élevée ; dégorgier, en y passant le doigt, les mucus, vases et herbages dont leur bouche serait remplie, glisser sous leur nez des allumettes souffrées ; insuffler de l'air dans les poumons, à l'aide d'une canule ; chatouiller les lèvres et l'intérieur des narines, avec une plume ; frictionner le corps avec de la laine chaude trempée dans de l'eau-de-vie, avec des brosses sèches, des briques ou des bouteilles d'eau chaude, des fers à repasser ou des bassinoirs ; administrer un lavement d'eau tiède et d'eau salée.

Quant aux *asphyxiés* par la *chaleur*, il faut les mettre dans un endroit frais, les déshabiller et leur donner un lavement d'eau salée.

Pour les *morsures de vipères ou de serpents*, il faut d'abord serrer avec un linge le membre au-

dessus de la piqure ; plonger la partie dans l'eau et l'envelopper d'un bandage mouillé ; si l'on peut cautériser la plaie avec un fer rouge , il le faut faire incontinent. On doit aussi frotter la partie avec de l'huile chaude ou toutes sortes de graisses , et y appliquer des linges trempés de ces substances ; instiller dans la plaie quelques gouttes d'aleali volatil ; faire boire de l'eau de surcau ou de fleurs d'oranger ; provoquer des sucurs.

Les piqures d'abeilles , de bourdons , de guêpes , de frelons , de cousins , se guérissent en ôtant l'aiguillon et en lavant la blessure , ensuite en l'imbibant avec de l'eau froide , et mieux encore avec de l'eau salée.

Au cas d'apoplexie , dégager la tête , le cou , le tronc et les relever doucement. Il faut de l'air frais , des compresses d'eau froide , des vessies pleines de glace pilée , des fomentations chaudes aux jambes , des sangsues au cou et derrière les oreilles , et même pratiquer , avec un canif ou un instrument pointu et incisif , l'ouverture instantanée de l'une des veines qui rampent sur le dos de la main , en faisant saillir la veine par la ligature du poignet.

Pour les plaies , dont le sang coulerait abondamment , il faut mettre sur la plaie une forte compresse ou tampon , et le soutenir par une bande de toile.

Pour les meurtrissures ou contusions , il faut des compresses d'eau salée , ou de vinaigre mélangé avec le double d'eau.

Pour les entorses et foulures , s'il y a une vive

douleur, il faut un repos complet, beaucoup de sangsues, des compresses d'eau vinaigrée, et un bandage sur la partie malade.

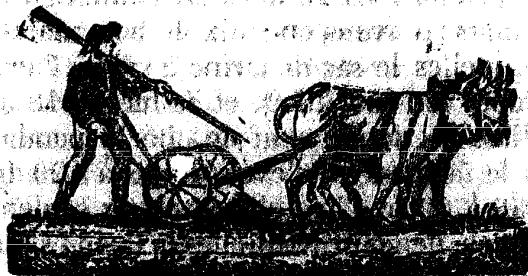
Pour les écharides ou corps pointus qui entrent dans la peau, il faut retirer ces corps dans le moment, à l'aide même d'une petite incision. Appliquer, si le corps est resté, des cataplasmes de farine de graine de lin, et, s'il y a suppuration, ouvrir l'abcès, dès que cela est possible.

#### MORSURE DE CHIEN ENRAGÉ.

« Toute personne mordue par un chien enragé ou soupçonné tel devra presser à l'instant la blessure dans tous les sens, afin d'en faire sortir le sang et la lymphe, laver ensuite cette blessure avec de l'alcali volatil étendu d'eau, ou avec de l'eau de lessive, de l'eau de savon, de l'eau de chaux, de l'eau salée, et à défaut, avec de l'eau pure et même de l'urine.

» - On devra faire chauffer à blanc un morceau de fer et l'appliquer profondément sur la blessure.

« Ces moyens bien employés, suffisent pour écarter toute espèce de danger; il y aurait avantage à ce qu'ils fussent employés par un homme de l'art, dans tous les cas il sera nécessaire d'en appeler un, même après l'emploi de ces moyens, attendu qu'il pourra seul apprécier la profondeur des blessures; une cautérisation incomplètement faite serait sans efficacité. »



### Nouvelles agricoles.

il ne nous paraît pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur un certain nombre d'années, sur les diverses périodes de bas prix et de cherté que nous avons eues, et sur la manière dont ces diverses périodes se sont groupées dans un intervalle de vingt-cinq ans, de 1825 à 1850.

Nous les distinguerons en période de bas prix, période de prix moyen et période de cherté.

Dans cet intervalle de 25 années, nous avons eu trois périodes de bon marché, savoir: 1<sup>o</sup> deux campagnes, de 1825 au mois d'août 1827; 2<sup>o</sup> cinq campagnes, d'août 1832 à octobre 1837; 3<sup>o</sup> trois campagnes, de là fin de 1847 à 1850.

Deux périodes de prix moyens. 1<sup>o</sup> Une campagne, d'octobre 1837 à octobre 1838; 2<sup>o</sup> cinq campagnes, de septembre 1840 à octobre 1845.

Trois périodes de cherté. 1<sup>o</sup> Cinq campagnes, d'octobre 1827 jusqu'en août 1832; 2<sup>o</sup> deux campagnes, d'octobre 1838 jusqu'en août 1840. 3<sup>o</sup> deux

campagnes d'octobre 1845 jusqu'à la fin de 1847.

Ainsi pendant les 25 dernières années ou 25 récoltes, nous en avons eu : dix de bon marché pendant lesquelles le sac de farine a valu à Paris de 40 à 52 francs les 156 kilog. et le blé de 18 à 25 fr. l'hectolitre et demi, neuf de cherté pendant lesquelles la farine s'est élevée de 65 à 120 fr. et le blé de 30 à 60 fr. l'hectolitre ; et six seulement de prix moyen pendant lesquelles la farine s'est payée de 52 à 64 fr. et le blé de 25 à 30 fr.

### **Du gonflement des bestiaux.**

Il n'y a peut-être pas un pâtre, un fermier ou un agriculteur qui n'ait été témoin de la météorisation, ou enflure des bestiaux. Souvent il arrive qu'après s'être trop copieusement repus de luzerne, de trèfle, de sainfoin et de quelques autres plantes de la même famille, et surtout lorsque ces fourrages sont mouillés ou trop jeunes, les bestiaux de l'espèce bovine enflent comme des outres. Ce phénomène est dû à la présence d'un gaz dégagé dans leur estomac par la fermentation de ces végétaux, et l'animal qui en est l'objet ne tarderait pas à périr par asphyxie, ou à étouffer, si de prompts secours ne lui étaient administrés.

Lorsqu'il arrive qu'une vache ou un bœuf est enflé, on doit aussitôt le faire courir quelques instants : souvent cela suffit pour dissiper tout symptôme. Si, cependant, le mal empirait, il faudrait



se hâter de faire avaler à l'animal une once de salpêtre en poudre, délayé dans un verre d'eau-de-vie. L'effet en est si prompt que la bête malade se sent soulagée peu d'instant après.

Il est un autre remède d'une efficacité encore plus certaine, puisque, par sa nature, il annihile complètement la puissance du gaz qui produit l'enflure. C'est l'ammoniaque liquide, qu'on appelle aussi esprit de sel ammoniac, substance très volatile, qu'il faut conserver dans un flacon bien hermétiquement fermé d'un bouchon de cristal. On verse une cuillerée à bouche d'ammoniaque liquide dans un litre d'eau, et on le fait avaler à l'animal atteint de l'enflure. La guérison suit presque immédiatement.

S'il arrivait que le mal résistât à ces remèdes, ou qu'on ne pût pas les employer à temps, et que l'animal fût près de périr, par l'extrême difficulté de sa respiration, il ne faudrait pas hésiter à pratiquer la ponction, c'est-à-dire à percer la paroi dans le flanc gauche, à trois ou quatre doigts des fausses côtes. On aurait soin alors de maintenir la blessure ouverte en y introduisant un petit tuyau de bois, ou tout autre instrument de ce genre, pour faciliter la sortie du gaz qui cause l'enflure. Cette opération guérit le mal sur-le-champ et n'est nullement dangereuse; avec quelques précautions et surtout la diète, le plaie se guérit promptement.

**Vers à soie.**

On lit dans l'*Echo des Cevennes*, l'article suivant, concernant la graine de vers à soie.

Au moment où tous les propriétaires s'occupent du soin de préparer la graine des vers à soie, qui doit servir à la récolte de l'année prochaine, il serait, je crois, fort utile de leur signaler une découverte qu'on vient de faire sur le papillon qui la produit. S'il est vrai (et on l'a généralement reconnu) que l'insuccès de la récolte de cette année provienne principalement et essentiellement de la mauvaise qualité de la graine, il est de la dernière importance que chaque producteur puisse se prémunir contre un malheur qui les menace tous si sérieusement. Vivement préoccupé de ce danger, un membre du conseil général du Gard et du grand conseil d'agriculture s'est livré à de nombreuses observations minutieuses pour connaître l'origine et la cause du mal; il a étudié la constitution physique du précieux insecte générateur de la graine, et a fini par découvrir la maladie dont il ait atteint. Il est possible que ce penseur sérieux publie plus tard, dans l'intérêt des petits propriétaires dont la détresse l'a profondément touché, le résultat de ses études; en attendant, en voici la substance.

Il a reconnu que la plus grande partie des papillons, les trois quarts à i moins, avaient, sur la partie supérieure du corps, celle dans laquelle se produit la fécondation de la graine par l'accouplement, une vessie ou globule renfermant un

liquide, tantôt blanc, tantôt noir et grosse comme une petite lentille; elle est intérieure et assez difficile à reconnaître; cependant, lorsqu'elle est noire, l'œil de l'observateur l'aperçoit à travers la demi-transparence de l'enveloppe de l'insecte: on la découvre parfaitement en le déchirant dans cette partie.

Ce phénomène extraordinaire, qu'on n'avait pas encore remarqué et qui n'existe pas chez les sujets vigoureux et sains, indique certainement une maladie grave, dont l'influence doit être fatale à la production de la graine. Les papillons qui en sont atteints, en portent des signes extérieurs non équivoques: leurs ailes sont écornées et comme à demi brûlées; les pattes manquent en partie; engourdis et peu avivés, le mâle et la femelle, ordinairement si désireux de s'accoupler, ne se recherchent pas lorsqu'on les rapproche: la femelle produit avec effort et en petite quantité.

Il faut donc, et il en est temps encore pour la plupart des éducateurs, qu'ils fassent un choix sévère dans leurs papillons, qu'ils rejettent sans exception tous ceux qui ne leur paraîtront pas très beaux et parfaitement sains, qu'ils ne s'arrêtent pas devant le sacrifice de quelques kilogrammes de cocons? ils en seront largement indemnisés, car la réussite de leur récolte, dépend évidemment de la graine. Si elle est mauvaise, rien ne pourra suppléer à ce vice radical; leurs soins, leurs efforts seront inutiles.

## **Observations sur la maladie des Pommes de terre.**

*On lit dans un journal la lettre suivante :*

Cuiseaux, le 17 août 1850.

Dans l'intérêt de l'agriculture, je vous prie d'insérer dans votre estimable journal l'article suivant :

Le seul moyen de préserver les pommes de terre de la maladie, c'est de les arracher de bonne heure.

J'ai été amené, dès la première année de l'invasion de ce fléau, à en faire l'expérience. Ayant fait planter une petite partie d'un grand champ en pommes de terre printanières, je résolus plus tard de faire exécuter, dans ce même champ, des travaux d'amélioration, et comme cette plantation me gênait je ne craignais pas de la sacrifier; mes ouvriers disaient en les arrachant : C'est dommage, elles sont toutes vertes; elles vont se flétrir, elles ne se conserveront pas.

Un mois après, ayant fait arracher un champ emplanté de pommes de terre, de l'espèce dite Ségonzac, toutes étaient atteintes, 200 mesures environ. Les pommes de terre printanières qui se mangeaient à la cuisine et qui étaient trouvées fort bonnes, furent aussitôt retirées pour semences. Depuis lors, je ne cultive plus que cette espèce qui est connue et recherchée de tout le pays. Ma récolte vient d'être terminée aujourd'hui 15 août.

Je dois ajouter que leur préservation ne tient pas à l'espèce seulement, mais à leur précocité; car celles qui sont arrachées tardivement sont plus ou moins tachées.

Sur trois ou quatre cents mesures dont se compose ma récolte annuelle, aucune pomme de terre n'a été trouvée gâtée depuis que j'emploie ce procédé.

On conseille encore de planter avant l'hiver, et assez profond, pour préserver la pomme de terre de la gelée.

*Un cultivateur.*

### *Destruction radicale des Chenilles grises et vertes.*

Un procédé bien simple et peu coûteux vient d'être découvert par M. Leclerc, aubergiste à Saint-Dié (Vosges), pour détruire les petites chenilles vertes et grises qui infestent assez souvent les jardins. L'expérience qui a été faite, en présence de M. Martin Hachette, adjoint, et membre du comice de la ville de Saint-Dié, et d'un grand nombre de personnes, a donné les résultats les plus complets.

Voici le moyen employé par M. Leclerc :

Lorsque les arbres sont atteints par les chenilles, il prend quelques rameaux de genêt vert, les fixe à l'arbre aux lieux où il y a le plus de ces insectes, et presque immédiatement ils tombent asphyxiés.

## FOIRES.

### GARD.

#### ARRONDISSEMENT DE NISMES.

Nismes, 16 août, 29 septembre, durent trois jours. Beaucaire, le lendemain de l'Ascension, dure un jour; 22 juillet, dure sept jours. Aignesmortes, 8 septembre, dure huit jours; 30 novembre, dure quinze jours. Aramon, le jeudi après l'Ascension, 11 novembre, durent un jour. Sommières, le samedi de la première semaine de Carême, la veille du dimanche des Rameaux, la veille du second dimanche après Pâques, le samedi après la Saint-Michel, le samedi quinze jours après, et le samedi encore quinze jours après, durent deux jours. Saint-Gilles, le 1<sup>er</sup> septembre, dure huit jours; 13 janvier et la veille de la Pentecôte, durent un jour. Monfrin, 3 août, dure un jour. Fourques, 1<sup>er</sup> mai, dure deux jours. Calvisson, le premier samedi de mai, le samedi après le 4 septembre, durent un jour. Charonsac, le 25 avril et le 25 septembre, dure un jour. Bollgerde, le lundi qui suit la fête de l'Ascension, dure un jour; 15 octobre, dure deux jours.

#### ARRONDISSEMENT D'ALAIS.

Alais, le 17 janvier, dure trois jours; 27 avril, dure un jour; 24 août, dure huit jours. Saint-Ambroix, 7 janvier, 25 avril, 16 août et 6 décembre, durent un jour. Anduze, premier jeudi de décembre, dure trois jours; le quinzième jour après, dure deux jours; le premier jeudi de novembre, dure trois jours. Barjac, 14

février, 20 mai. 10 août et 2 novembre, durent un jour. Chamborigaud, 2 janvier, 12 avril, 9 septembre et 20 décembre, durent un jour. Génolhae, Vendredi-Saint, 30 juin, 1er août, 22 novembre et 10 décembre, durent un jour. Saint-Jean-du-Gard, le mercredi avant le dimanche des Rameaux, 24 juin et 10 décembre, durent un jour. Saint-Jean-de-Marnéjols, 29 août, dure un jour. Saint-Jean-de-Valérisole, 3 septembre, dure un jour. Lédignan, 10 août, dure un jour. Portes, 1er mai, 1er juin, 30 novembre, durent un jour. Roblat, 6 août, dure un jour. Vézénobres, 25 novembre et 28 avril, durent un jour.

## ARRONDISSEMENT D'UZÉS.

Uzés, 24 juin, 11 octobre et 16 août, durent un jour. Bagnols, 6 mai, 12 juillet et 23 novembre, durent trois jours. Saint-Genès-de-Malgoirès, premier lundi de mai et premier lundi de décembre, durent un jour. Lussan, 25 novembre, dure un jour. Pont-Saint-Esprit, 1er septembre, dure huit jours. Roquemaure, 16 août, dure huit jours. Villeneuve-lès-Avignon, 31 mars, dure six jours; 30 novembre, dure huit jours.

Par arrêté de M. le ministre du commerce, en date du 31 décembre 1831, il est établi un marché dans la commune de Remoulins, le lundi de chaque semaine.

## ARRONDISSEMENT DU VIGAN.

Le Vigan, 25 janvier, dure un jour; 9 septembre, dure trois jours; 22 septembre, dure deux jours; 11 octobre, 13 et 31 décembre, durent un jour. Saint-Hippolyte, 6 mai, 13 août et 27 décembre, durent un jour. Sauve, 29 juin, 1er août, durent un jour; 1er septembre, dure trois jours; 29 septembre dure un jour. Valleraugue, 10 mai, 3 septembre et 6 décembre, durent un jour. Lasalle, 8 et 22 janvier, 2 et 16 décembre, durent un jour. Sumène, 18 octobre et 22 décembre, durent

un jour. Quissac, 20 septembre, dure un jour. Saint-André-de-Valborgne, 1<sup>er</sup> janvier, deuxième samedi de mars, 15 mai, le deuxième samedi d'août, le samedi qui précède le la Saint-Michel et le samedi avant la Saint-André, durent un jour. Alzon, 25 novembre, dure un jour. Pômpignan, 1<sup>er</sup> mai, dure un jour.

### BASSES-ALPES.

Barcelonnette, lundi de passion, 30 septembre. Castellane, 2<sup>e</sup> lundi de carême, les lundis avant le 11 mai, avant 22 juillet, avant 1<sup>er</sup> novembre, 14 septembre, Écreste, 17 janvier, 20 novembre. Dauphin, 2 janvier, 11 novembre. Cignes, les lundis après les cendres, de Pâques après l'octave de la Fête-Dieu, après le 28 août, après le 1<sup>er</sup> novembre. Forcalquier, 28 janvier, lundi après quasimodo, le lendemain de l'ascension, 16 août, 1<sup>er</sup> et 31 octobre, 30 novembre 21 décembre. Mane, 6 janvier, 14 septembre Manosque, 10 janvier, 24 février, lundi saint, 15 jours après pâques, 12 mai, 25 juin, 6 et 24 août, 21 septembre, 21 octobre, 6 décembre. Mées, (les) lundi gras, lundi avant la fête-dieu lundi avant la toussaint. Motte-du-Caire (la), le lundi avant le 25 avril. Moustiers, jeudi gras, 1<sup>er</sup> mai, 8 septembre, 12 octobre, 11 novembre, 6 décembre. Ongles, 26 avril. Peyruis, 18 septembre, 24 novembre. Puimichel, 27 septembre. Quinson 4 septembre, Reillane, mai, 7 et 18 octobre, 13 novembre. Riez, 1<sup>er</sup> janvier, 12 avril, 18 mai, 14 septembre, le lundi après le 18 octobre, 27 novembre, 21 décembre. Seyne, le lundi après le 14 janv. 5 mai, 15 août, 14 septembre, lundi après 30 novembre. Simiane, 1 septembre, 4 octobre, Sisteron, les lundis après le 17 janvier gras de la passion, après 11 juin, après 24 août, après 9 octobre, après 25 novembre, après 8 décembre. Saint-Maximin, 22 juillet, 13 décembre. Valensole, 31 janvier, 24 juin, 9 octobre, 23 novembre. Orison, 20 janvier, 12 mai, 1<sup>er</sup> août, 11 septembre et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année.



## BOUCHES-DU-RHONE.

Aix, 2 fév. le jour de la fête-Dieu, 4 déc. Allauch, 2 janv. le lundi qui suit le premier dimanche de mai. Arles, 17 janv. 14 fév. 3 mai, jeudi avant la pentecôte. Aubagne 2 fév. 19 mars, 21 sept. 8 déc. Auriol, 14 sept. 28 oct. Cabane, 22 juillet. Ciolat (la) 5 mars. Eguillec, 27 août. Fareau, 11 sept. Gemenos, 24 juin. Gardanne, 14 fév. le lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche d'août. Istres, 3 fév. lundi après la quasimodo, 3 août. 2 nov. Jougues, le lundi après le 7 octobre. Lambesc, 6 janv. 24 fév. lundi de pentecôte, 22 août. Lançon, le quatrième samedi après pâques. Marseille, le 31 août soir de quinze jours. Naves, le 31 août. Péliissanne, le 1 sept. Rognes, 6 mai, 14 sept. 9 oct. 25 nov. Roquevaire, 25 juin, 3 septembre. Salon, lundi de pâques, 11 août, 29 sept. 11 nov. St-Antonin, mardi de pentecôte. St-Canat, 8 sept. St-Chamas, 6 sept. 2 oct. St-Jean Guarnier, 23 juin. St-Bemi, 21 avril, 28 oct. Trest, 15 mars, 24 août, 10 octobre. Tarascon, 20 mai, 29 juillet, 8 sept.

## VAR.

Aups, 2 fév. 25 mars, 12 mai, 20 juin, 16 août, 8 septembre, le lundi d'après le 9 oct. 8 déc. et 21 déc. Antibes, 20 janvier. Bargemont, 4 août, 29 sept. 11 nov. les lundis après quasimodo, après 18 oct. avant 24 déc. Barjols, 17 janv. les lundis de pâques et après 13 juin, 27 juin, 29 sept. 30 nov. Besse, 25 août, 25 sept. Brignolles, jeudi avant les rameaux, mardi avant pentecôte, 19 août, 11 nov. Bruc, 1 lundi de janvier, 15 août. Callas, 11 août. Cogollin, 6 août. Cuers, 1 janv. 1 mars, 25 avril, 1 août, 28 oct. Draguignan, lundi pentecôte. Entrecasteaux, 25 avril, 1 juin, 6 août, 4 nov. Fayence, 1 mai, lundi avant jeudi gras et après 11 nov. Figanière, 10 mai, 25 nov. Flayoso, 1 mai, 11 août. Flayoso le 2 lundi du mois de mars, 1 mai, 19 août, 3 oct. F.éjus, 6

oct. Grasse, 25 avril, 29 sept. 30 nov. Lue (le) 15 janv. 8 juin, lundi après 16 sept. 18 oct. lundi après 8 déc. Motte-du-Caire, les lundis avant 29 sept. et avant la toussaint. Rians, 3 fév. 3 mai, 18 oct. Seillans, 21 sept. 25 nov. Soliès 5 fév. 14 sept. St-Maximin, 15 jours après pâques, 16 août. Toulon, 16 oct. 3 nov. Varages, 6 sept. 17 déc. Tourves, 5 août, 21 sept. 19 nov. Val (le) 14 septembre.

### VAUCLUSE.

Apt, 2 janv. 26 juillet, 27 sept. 13 déc. lundi de quasinodo. Avignon, 24 fév. 6 mai, 4 sept. 30 nov. Bollène, 2 fév. 25 mars, 1 juillet, 15 août, 8 sept. 11 nov. 8 et 21 déc. Bonnieux, 17 janv. 25 avril, 6 août, 25 oct. 6 déc. Cadenet, 20 janv. 24 août, 21 sept. 8 déc. Caromb, 22 sept. Carpentras, 21 sept. 27 nov. Caumont, 22 août 3<sup>e</sup> dimanche de sept. Cavillon, 1 mai, 2<sup>e</sup> lundi de juillet, 1 lundi de sept. 13 nov. Cucuron, 25 janv. 21 mai, 8 sept. 13 déc. Gordes, 3 fév. 25 mars, 14 juillet, 20 août, 11 oct. 11 déc. L'Isle, 19 mars, 12 mai, 17 août, 28 oct. 8 déc. Lapalud, 5 mars, lundi après 1 dim. d'août, 16 nov. Lauris, 2 fév. Lourmarin, 1 jeudi d'août, 1 et 30 nov. Malaucène, 20 janv. 3 fév. 19 mars, 3 mai 25 août, 29 sept. 11 nov. 21 déc. Monieux, 4 fév. 24 août. Menerbes, lundi de passion, 25 août, 18 octobre, 16 déc. Oppède, 6 janv. lundi après 29 janv. 10 août, 22 nov. Orange, 4 fév. 27 mai, 9 juillet, 24 août, 21 déc. Pernes, le mercredi après sexagésime; 24 août, 11 nov. Pertuis, 6 janvier, 24 juin, 15 août, 1 sept. Saillat, lundi de passion, 12 mai, 25 juin, 16 août, le mercredi après le 18 oct. 25 nov. Saint-Martin de Castellon, 11 janv. Saint-Saturnin, lundi saint, 9 nov. 9 déc. Thor (le) 13 mai, 15 août, 15 sept. Tour-d'Aigues (la) 25 juillet, 4 octobre. Vaison, 15 fév. mardi de pentecôte, 8 sept. 30 nov. Vairens, 17 janv. 24 fév. 21 mars, 24 juin, 4 et 25 août, 29 sept. 4 et 21 déc. Visan, 21 janv. 19 mars, 16 août, 15 oct. 25 nov.

## DROME.

Anneyron, 23 avril, 20 août, déc. Bourdeaux, 25  
 mars, 2 mai, 24 août, 26 sept. 25 oct. Bourg-de-Péage,  
 mardi de pâques, de pentecôte, 24 juin. Buis (le) pre-  
 mier samedi de carême, lundi saint, 10 août, 9 nov. 2  
 déc. Chapelle, 17 sept. 7 oct. 26 nov. Chatillon, jeudi-  
 gras 25 mars, premier jeudi de mai, 29 août, lundi avant  
 1 nov. Clérieux, 1 janv. 25 avril. Crest, 17 janv. 13 fév.  
 24, 29 juin, 6 août, 22 sept. 20 déc. Alex, 8 juillet, et  
 celle du 25 août a été transférée le 19 du même mois.  
 Die 10 août, 29 sept. 2, 11 et 25 nov. 6 et 20 déc.  
 Dieulouft 3 fév. 3 mars, 23 avril, 6 juin 4 et 17 juillet,  
 13 août, 9 sept. 21 oct. 20 nov. 13 déc. Douzère : janv.  
 19 août, 5 nov. Etoile, 3 fév. 2 mai, 29 sept. Grignan,  
 20 janv. mardis de pâques et pentecôte, 6 juillet et 6  
 août, 17 oct. 18 nov. 27 déc. Livron, mercredi après  
 pâques et pentecôte, 16 août 18 oct. Loriol, 8 mai, 22  
 août, 8 nov. 22 déc. Luc-en-Diois, 28 avril, 10 sept.  
 lundi après 11 nov. Marsanne, 18 janv. 26 juillet, 13  
 août, 19 sept. Montélimart, 9 janv. 5 fév. 7 mars, 8 mai  
 10 juin, 16 juillet, 14 août 4 sept. 10 oct. 13 novembre.  
 Motta-Chalançon, mardi après pâques, 11 juin 1 août,  
 1 sept. 2 et 3 nov. Montmiral, 6 déc. Nyons, premier  
 jeudi de janv. 5 fév. jeudi saint, 11 mai, 22 juin, 29  
 août, 18 sept. 18 oct. 6 déc. Pierrelatte, 3 juin 23 août  
 25 nov. 28 déc. Romansat, 24 fév. 30 juin, 16 juillet, 4  
 oct. Romans, mardis après pâques et après pentecôte,  
 24 et 29 juin, 1 sept. Reauville. 18 oct. Saillans 19 mars  
 2 mai 12 août, 13 oct. 20 nov. Sauzel, 1 mai, 26 juillet,  
 Séderon, 3 mai 21 sept. St-Jean-Royans, lundi saint, 5  
 mai, 21 juin, 28 déc. St-Vallier, 6 et 15 mai, 27 août,  
 6 déc. Tain, 15 nov. Valence, 3 mars, 3 mai, 3 août. 6  
 nov. Vesc., 9 avril, 5 août, 26 sept. 10 oct. Villefranche  
 21 juillet.

## ISÈRE.

Beurepaire, lundi après 24 fév., passion ascension, premier lundi de juillet, 25 août, 18 octobre. Bourg-d'Oisans, 22 sept. Bourgoin, 17 janv. 29 sept. Côte-St-André, 7 janv. 8 juin, 16 août, 24 sept. 30 nov. Grenoble, 22 janv. lundi saint, 16 août 4 déc. Morestel, 9 et 23 mai, 22 août, 6 déc. Moirans, 4 mai, 30 juin, 2 nov. Pont-en-Royans, 27 avril, Pont-de-Beauvoisin, 11 fév. lundi de pentecôte, 11 sept. lundi après 11 novembre, Romans, mardi de pâque. Rives, les jeudis après 20 mars, 20 juin, 20 sept. 29 déc. St-Jean-de-Bournay, 25 janv. 27 avril, 29 août, 28 oct. St-Marcellin, 20 janvier 2 mai, 20 juin, 10 août, 30 sept. St-Symphorien, 5 mai 14 sept. 11 nov. 28 déc. Tour-du-Pin, 24 fév. 25 juin, 29 août, 11 nov. Tullins, 12 mars, 15 juin, 11 août, 13 déc. Vienne, 17 janv. 25 avril, 26 juillet, 26 août, 29 sept. 9 déc. Voiron, mercredi des cendres, après quassimodo, avant 24 juillet, 11 novembre, Voreppe, 23 mai, 25 nov.

## ARDECHE.

Aubenas, 17 janv. 15 sept. Banne, 21 nov. Bourg-St-Andéol, premier lundi de février, 6 juin, 10 juillet, 23 sept. 4 nov. 17 déc. Charmes, 24 avril, premier lundi de carême, 25 août, 4 nov. Chaylar (le) 25 janv. jeudi-gras, mi-carême, mercredi après quassimodo, lendemain de l'ascension, 25 juin, 24 juillet, 7 sept. 20 oct. 10 nov. 1 déc. jeudi avant Noël. Joyeuse, 25 janv. les cend. 25 avril, 20 juin, premier mercredi d'août, 18 oct. 25 nov. Chomérac, 25 nov. Largentière, 22 janv. 15 mars. 18 juillet, 11 nov. 17 déc. Mézilhac, 15 jours après pâques, les lundis avant la pentecôte et la St-Jean, 22 juillet, et 1 sept. Pouzin (le) 23 janv. 1 mars, 25 avril, 1 juillet, 18 sept. Privas, 3 mai, 24 août, 29 sept. 20 oct. 23 nov. 20 déc. St-Agrève, 2 et 26 janv. premier et

quatrième lundi de carême, jeudi et samedi avant les  
rameaux, le 2 lundis après pâques et pentecôte, 11 juil.  
6 octobre. St-Laurent-du-Pape, 1 janv. 2 fév. 25 mars,  
1 mai, 24 juin, 6 août, 8 sept. 29 octobre, 8 décembre.  
St-Péray, 23 mars, 25 juin, 23 sept. 22 déc. Thueyts  
2, 15 janv. 1 mai, 24 juin, 4 oct. 4 nov. 8 déc. Tournon,  
22 janv. 1 mars, mercredi après pâques, 29 mai, 2 juillet,  
29 août, 3 nov. 17 déc. Vallon, 11 fév. 8 mai, 12 août,  
26 nov. Vans (les) 1 avril, 28 juin, 21 août, 9 oct. 21  
déc. Vernoux, 23 avril, 24 août, 21 déc. Villeneuve-de-  
Berg, 8 janv. 8 jours avant le lundi gras et le vendredi  
saint, 1 et 25 mai, 26 juin, 16 juillet, 16 août, 21 sept.  
28 oct. 24 nov. 13 déc. Viviers, 2 janv. 23 avril 9 nov.  
Voulte (la) 7 janv. 3 fév. 19 mars. 21 avril, 17 juin, 10  
août, 18 sep. 6 nov. 8 déc.

## HÉRAULT.

Agde, 3 août. Bedarieux, lundi avant l'ascension, 21  
déc. jeudi-gras, 2 mai, 1 lundi d'août, 22 sept. 2 nov.  
22 déc. Béziers, 5 fév. 19 août. Cette, 31 janv. 11 août,  
Lodève, les lundis après le 3 fév., des rogations, de la 3  
semaine de nov. 25 août. Lunel, 8 sept. Montagnac, le  
lundi avant 22 janv. lundi de passion. Montpellier, le  
lundi de quasimodo, 2 nov. Montpeyroux, 25 avril, 14  
août, 21 décembre. Pézenas, les lundis après 27 mai,  
14 sept. 11 nov. St-Rons, 30 avril, 11 août, 13 décemb.  
Servian, 28 oct.

## AUDE.

Alet, 24 août, 23 sept. Arques, 26 juillet. Carcas-  
sonne, 6 mars, mardi de pentecôte, 6 août, 25 nov. Cas-  
telnaudary, 7 janv. 22 juillet, 10 sept. 2 nov. Chalabre,  
samedi saint, 30 juin, 1 août, 18 oct. 22 déc. Limoux,  
25 janv. 23 avril, 23 juin, 9 sept. 12 nov. Montaulieu,  
11 juin, 29 sept. 9 déc. Narbonne, 2 mars, 7 août.  
Peyriac, 1 sept. 2 nov. Serviès 4 nov. Trébes, 10 janv,  
3 mai, 26 août.

## TARN.

Albi, 17 janv. 13 mai, 16 juin, 22 juillet, 5 sept. 18 oct. 23 nov. 21 dec. quatrième mercredi de carême, Arons, 30 avril. Castres, 28 avril. 16 juin, 28 août 3 nov. 6 déc. premier jeudi de carême. Gaillac, 6 janv. 19 mars, 1 mai 20 juin, 11 août, 29 sept. 12 dec. Isle-d'Albi (?) 21 janv. Lavaux, 4 fév. 6 mai, jeudi après 24 juillet, 9 sept. mardi avant 1 novembre, 18 décembre. Lautrec, 21 janv. 1 août. Mazamet, 24 fév. 11 nov. Puylaurans, 26 août, 13 dec. Rabastens, 23 avril, 25 juillet. Verdalle, 11 nov. Réalmont, 12 fév. 2 mai, 11 nov. Vielmur, 23 avril, S. P. de Trévisis, 21 fév. Viviers-las-Montagnes, 30 avril.

## AVEYRON.

Espalion, 22 janv. le mardi avant les rameaux merer. avant la pentecôte, 31 août, 11 nov. Milhan, les cendres 6 mai, 6 août, 28 oct. 15 nov. Najac, 10 juin, 6 déc. Rodez, mi-carême, 30 juin. 11 sept. 1 déc. Roquefort, 4 et 18 oct. 2 nov. Saint-Affrique, 6 fév. 24 mars, 4 mai, 16 juin, 14 sept. 3 novembre 9 décembre, Vabres, 20 juin, Villefranche, 20 janvier, 25 avril, 25 juin, 25 août, 11 nov.

